



sigma

N° 5/2009

Responsabilité civile entreprise :
un défi pour les entreprises et leurs assureurs

- 3 Résumé
- 5 Introduction : caractéristiques de l'assurance responsabilité civile
- 9 Quel volume d'assurance les entreprises achètent-elles et pourquoi ?
- 20 Quelles sont les questions majeures ?
- 28 Que peuvent faire les assureurs pour que le risque de responsabilité civile reste assurable ?
- 36 Conclusions

Une publication de la
Compagnie Suisse de Réassurances SA
Economic Research & Consulting
Boîte postale
8022 Zurich
Suisse

Téléphone +41 43 285 2551
Fax +41 43 285 4749
E-mail : sigma@swissre.com

Bureau de New York :
55 East 52nd Street
40th Floor
New York, NY 10055

Téléphone +1 212 317 5400
Fax +1 212 317 5455

Bureau de Hong Kong :
18 Harbour Road, Wanchai
Central Plaza, 61st Floor
Hong Kong, SAR

Téléphone +852 2582 5703
Fax +852 2511 6603

Auteurs:
Thomas Holzheu
Téléphone +1 212 317 5190

Roman Lechner
Téléphone +41 43 285 2344

Co-rédacteur de *sigma* :
Brian Rogers
Téléphone +41 43 285 2733

Directeur de la série *sigma* :
Thomas Hess, responsable du département
Economic Research & Consulting,

Ce numéro a été achevé le 5 octobre 2009.

Ce *sigma* est disponible en anglais (langue d'origine), en allemand, en français, en espagnol, en chinois et en japonais.

sigma peut être consulté sur le site Internet de Swiss Re : www.swissre.com/sigma

L'information peut avoir été légèrement actualisée dans la version en ligne.

Version française :
CLS Communication

Graphisme et production :
Swiss Re Logistics/Media Production

© 2009
Compagnie Suisse de Réassurances SA
Tous droits réservés

L'intégralité du contenu de la présente étude *sigma* est soumise aux droits d'auteur. Les informations contenues dans la présente étude peuvent être utilisées à des fins privées ou internes, à condition de mentionner les droits d'auteur ou de propriété. La reproduction électronique des données publiées dans *sigma* est interdite.

Toute reproduction, ne serait-ce que partielle, ou l'utilisation à des fins publiques, est soumise à l'autorisation écrite préalable de Swiss Re Economic Research & Consulting et doit comporter la mention « Swiss Re, *sigma* n° 5/2009 ». Merci de nous faire parvenir un exemplaire du document citant *sigma*.

Bien que les informations utilisées dans la présente étude proviennent de sources fiables, Swiss Re ne peut garantir l'exactitude ni l'exhaustivité des données. Ces données fournies à but informatif ne constituent en aucune façon une prise de position de la part de Swiss Re. Swiss Re ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes ou dommages éventuels qui pourraient survenir dans le cadre de l'utilisation de ces informations.

Résumé

La responsabilité civile constitue un risque majeur pour les entreprises,...

La responsabilité civile (RC) constitue un risque majeur pour les entreprises. Elle figure parmi les préoccupations majeures lors de sondages réalisés auprès de gestionnaires de risques. Le seul risque d'assurance à être davantage redouté est l'interruption d'exploitation.

...l'assurance offrant une protection efficace.

Le coût des risques RC peut beaucoup varier selon la taille de l'entreprise, le secteur et la juridiction. L'assurance RC offre une protection efficace contre ce risque à fréquence faible, mais de gravité élevée. Aux Etats-Unis, le coût moyen de l'assurance RC entreprise représentait environ 0,2 % des revenus en 2008. Le coût moyen de l'assurance RC est plus bas dans d'autres pays.

Les primes d'assurance RC dans le monde s'élevaient à approximativement 142 milliards USD en 2008.

En 2008, les entreprises ont dépensé quelque 142 milliards USD pour l'assurance RC, soit environ 25 % des primes d'assurance des entreprises et légèrement moins de 9 % du volume de primes du marché non-vie mondial de 1 585 milliards USD. Les économies développées représentent près de 95 % des primes de RC entreprise. Les Etats-Unis, qui sont de loin le marché le plus important, génèrent 54 % des primes dans le monde. La demande d'assurance RC entreprise aux Etats-Unis est soutenue par la taille de l'économie et le volume même des procès intentés dans le pays.

L'assurance RC croît plus rapidement que le PIB mondial.

Les dépenses d'assurance RC continuent à augmenter rapidement, dépassant la croissance moyenne du PIB dans le monde. Cette progression s'explique par l'accroissement du nombre de litiges dans la plupart des régions, la hausse des coûts de la santé et l'augmentation générale des dommages-intérêts accordés aux plaignants.

Le marché est dominé par quelques assureurs.

Le marché de la RC est dominé par des assureurs nationaux et internationaux dotés de capacités importantes, d'une certaine solidité financière, de savoir-faire dans la gestion de sinistres importants et complexes ainsi que de l'expérience internationale requise pour soutenir leurs clients concernant leur exposition internationale. En conséquence, le marché est plus concentré que dans d'autres branches.

Les aspects uniques de l'assurance RC constituent un défi pour le secteur.

Les caractéristiques suivantes distinguent l'assurance RC des autres branches :

- L'assurance RC peut couvrir des risques inconnus et imprévus. De nouveaux risques émergents peuvent entraîner des sinistres significatifs qui sont le résultat de l'interaction entre l'innovation technologique et les changements dans l'environnement social et juridique.
- Le développement long des risques de RC implique une plus forte exposition à l'inflation, à la hausse des revendications sociales et aux risques d'investissement. La dynamique dans le système de la RC peut créer des expositions et des changements inattendus en termes de nombre et de coûts des sinistres, qui n'étaient pas pris en compte au moment de la souscription de la police.
- A long terme, la rentabilité de l'assurance RC a été insuffisante.

La rentabilité actuelle est faible et baisse rapidement.

Le secteur se trouve actuellement dans une phase de baisse rapide de la rentabilité, notamment aux Etats-Unis. Les tarifs et conditions ont diminué depuis 2004. Les résultats ont été dopés par des libérations massives de réserves et le marché ne s'est pas encore ajusté à l'environnement actuel de faibles rendements.

Les assureurs doivent s'efforcer de garder le contrôle sur les expositions et la rentabilité.

Comment les assureurs et leurs clients peuvent-ils surmonter ces défis? Les acheteurs d'assurance doivent inclure les risques de RC dans un processus intégré de gestion des risques. L'évaluation et l'atténuation des risques jouent un rôle important dans la réduction des coûts totaux des risques et permettent de garantir l'assurabilité de certains risques. Les assureurs doivent mieux comprendre et surveiller les déclencheurs des coûts des poursuites en dommages-intérêts, puis les intégrer dans les modèles actuariels. Les assureurs doivent aussi être plus attentifs à la teneur et au libellé de leurs polices afin de gérer leur exposition aux risques de RC qui changent rapidement. Enfin, le processus de souscription doit garder en tout temps le contrôle des expositions et de la rentabilité sous-jacente.

Introduction : caractéristiques de l'assurance responsabilité civile

L'assurance RC est généralement une assurance « tous risques ».

L'assurance RC est généralement une assurance « tous risques ». Elle protège la personne assurée contre l'obligation légale d'indemniser des tiers en cas de sinistre ou de dommages-intérêts dont l'assuré devrait répondre.

L'assurance des risques de RC date du début du 19^e siècle.

L'assurance des risques de RC est une branche relativement récente par rapport aux assurances transports, incendie ou vie. Elle remonte à l'ère industrielle du début du 19^e siècle. Il est intéressant de constater que l'introduction de l'assurance RC a été à l'origine de nombreux conflits parmi les érudits et les politiciens. Tandis que ses partisans soulignaient l'indemnisation d'innocentes victimes, ses détracteurs considéraient l'assurance de la « négligence » comme frivole. Aujourd'hui, le concept d'assurance n'est plus contesté. Par ailleurs, le droit de la RC et les niveaux d'indemnisation actuels ne seraient pas possibles sans un système d'assurance RC bien organisé.

Des exclusions sont utilisées pour distinguer les risques assurables des risques inassurables ou pour attribuer des risques à d'autres branches.

La couverture souvent étendue fournie par l'assurance RC se distingue de l'assurance dommages, qui est principalement conçue sur la base de « risques désignés ». L'assurance dommages fournit une couverture en cas de sinistres liés à des causes explicitement définies et les indemnités ne peuvent pas dépasser la valeur des biens assurés.

Tableau 1
Différences entre couverture RC et couverture dommages

	Assurance RC entreprise	Assurance dommages entreprise
Événement déclencheur	Généralement tous les événements qui ne sont pas exclus	Souvent limité aux risques désignés
Risque assuré	Se réfère aux prétentions en responsabilité civile de tiers ; étendue de l'assurance incertaine	Se réfère à un objet assuré
Montant d'un sinistre	Versement jusqu'à concurrence de la limite indiquée dans la police	Versement jusqu'à concurrence de la limite indiquée dans la police ou la valeur de l'objet assuré
Durée entre le paiement de la prime et le règlement de sinistres	Les sinistres peuvent être découverts avec un décalage et le règlement prend du temps	Généralement pas de décalage par rapport à la survenance et règlement rapide

Source : Swiss Re Economic Research & Consulting

Des exclusions sont utilisées pour distinguer les risques assurables des risques inassurables ou pour attribuer des risques à d'autres branches.

Les sinistres de RC entreprise peuvent être considérables.

L'indemnisation des sinistres de RC, en revanche, dépend uniquement des limites fixées dans la police, lesquelles sont souvent suffisamment élevées pour pouvoir gérer des événements imprévus, et des exclusions. Comme les événements déclencheurs ne sont généralement pas limités et comme le sinistre est uniquement défini par la taille de la couverture et non par la valeur d'un objet assuré, les sinistres en RC dépendent beaucoup plus des changements dans l'environnement de risque.¹ Alors que la majorité des sinistres sont de petits sinistres à fréquence élevée, des événements de gravité élevée se produisent. Comme les grandes entreprises ont tendance à acheter des polices présentant des franchises élevées, les sinistres ont tendance à être plus importants.

Toutefois, la principale différence est que dans la RC entreprise la manifestation d'un sinistre peut survenir pendant une longue période. La probabilité d'un sinistre grave est faible, mais lorsqu'un tel sinistre survient, le dommage peut être très élevé. En conséquence, une demande apparaît pour les limites élevées, lesquelles sont souvent fournies sous la forme de polices RC excédentaires ou *umbrella*. Par ailleurs, un potentiel de cumul existe, notamment dans les branches telles que la RC produits ou environnementale (y c. l'amiante), mais également dans d'autres branches – telles que la RC des pratiques en matière d'emploi, la RC des mandataires sociaux et la RC professionnelle – où les décisions de justice peuvent varier considérablement.

Etude de cas : affaire de RC produits pour un petit producteur agroalimentaire

Une erreur dans le contrôle de qualité d'un fabricant de nourriture pour bébés a été à l'origine de la vente d'un aliment défectueux consommé par des milliers d'enfants en bas âge. Le défaut a entraîné de graves problèmes de santé pour un certain nombre de bébés, ainsi que quelques décès. L'entreprise a dû verser des indemnités de 16 millions USD. Ce montant représentait environ un quart des fonds propres ou quatre fois le bénéfice annuel.

La police RC de l'entreprise couvrait 28 millions USD pour une prime de 98 000 USD, soit environ 0,1 % des revenus. Par conséquent, la police RC offrait une couverture abordable pour un sinistre de RC qui aurait pu causer de sérieux problèmes financiers à l'entreprise.

Objet de la présente étude *sigma*

La présente étude *sigma* examine la responsabilité civile des entreprises de toute taille. Elle ne traite pas la responsabilité personnelle d'individus. Sont également exclues les assurances automobiles individuelles et commerciales. L'assurance accidents du travail n'est pas couverte par la présente étude *sigma* en raison du fait que la responsabilité est entièrement ou principalement sans faute et de sa forte réglementation (par exemple aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Australie).

¹ Pour une discussion sur l'incertitude liée aux polices tous risques, cf. Kunreuther, Howard and Pauly, Mark (2004), *What You Don't Know Can Hurt You : Terrorism Losses and All Perils Insurance*. *Wharton School Discussion Paper*, décembre.

Le chapitre 1 aborde la question de savoir pourquoi les entreprises achètent des couvertures responsabilité civile et en quelles quantités. Le chapitre suivant donne un aperçu du système d'assurance des branches commerciales. Il se penche sur l'autoassurance, les captives, les courtiers et les prestataires d'assurance entreprise. Le chapitre 3 traite des changements dans l'environnement, de la question des risques émergents et des changements dans le système légal. Le chapitre 4 examine comment les gouvernements et assureurs peuvent surmonter ces défis. Le chapitre 5 présente quelques brèves conclusions.

Types de couvertures responsabilité civile

Une **police RC générale entreprise** fournit normalement une couverture contre les expositions de responsabilité civile légale d'une entreprise, à moins que le risque soit spécifiquement exclu. Les frais de défense, qui peuvent être élevés et doivent souvent être assumés par le défendeur même si une affaire est gagnée ou réglée, sont traditionnellement aussi couverts. La police peut couvrir «... les lésions corporelles et/ou dommages matériels aux locaux d'une entreprise lorsque quelqu'un est blessé suite à l'utilisation d'un produit fabriqué ou distribué par une entreprise, ou lorsque quelqu'un est blessé dans le cadre de l'exploitation générale d'une entreprise.» De telles couvertures au sein d'une police ne sont généralement fournies qu'à des petites et moyennes entreprises. Pour les petites entreprises qui ne sont pas exposées à des risques spécifiques, des contrats multi-branches comprenant les risques dommages sont aussi proposés.

Historiquement, la responsabilité civile générale a été subdivisée en différentes sous-catégories d'assurance RC. Le marché américain connaît l'étendue la plus vaste de couvertures RC spécifiques. Certaines des couvertures énumérées ci-après sont intégrées dans les polices de RC générales sur d'autres marchés.

L'assurance **RC entreprise *umbrella*/excédentaire** complète les limites de polices sous-jacentes d'une entreprise, telles que la RC générale, la RC automobile et la RC employeur. La couverture est déclenchée lorsque les limites de l'assurance sous-jacente ont été épuisées. Les conditions générales s'appuient généralement sur les dispositions des polices en première ligne sous-jacentes. Plus rarement, la couverture *umbrella* peut être plus étendue que celle des polices sous-jacentes, bien que cela implique généralement une rétention pour propre compte de risques. Des limites plus élevées sont atteintes en ajoutant des tranches de RC excédentaire en plus de la couverture *umbrella* principale.

L'assurance **RC pour dégâts environnementaux** couvre la responsabilité civile et parfois les frais de dépollution de l'environnement.

L'assurance **RC produits**, généralement achetée par les entreprises industrielles, couvre les sinistres résultant de défauts dans la conception, le design, la fabrication ou le stockage du produit, ou de l'utilisation incorrecte par le consommateur. La responsabilité civile est déclenchée par la défectuosité des produits, et non par leurs caractéristiques dangereuses.

La RC produits est de plus en plus souvent complétée par des réglementations légales spéciales visant à garantir la sécurité des produits et obligeant les entrepreneurs à prendre certaines mesures pour garantir la sécurité des produits mis en circulation tout au long de leur cycle de vie. L'assurance pour le **rappel de produits et l'intégrité des produits** rembourse les dépenses occasionnées par le rappel de produits défectueux, réduisant ainsi le risque d'accidents et les sinistres en RC produits y afférents.

L'assurance **RC professionnelle** ou **erreurs et omissions** est la couverture correspondante pour les prestataires de services. Cette couverture est généralement utilisée par les entreprises de comptabilité, d'audit et de conseil, ainsi que par les avocats, les architectes, les ingénieurs et les agents de voyages. Les polices doivent servir à couvrir les prétentions en dommages-intérêts résultant de la violation de l'obligation de prendre les soins et précautions requis, ou la non-application des normes et pratiques professionnelles de pointe ou généralement en vigueur. Il existe une large gamme de produits personnalisés, par exemple pour les banques et d'autres prestataires de services financiers. Une forme spéciale de RC professionnelle est l'assurance **RC médicale**, particulièrement importante aux Etats-Unis.

L'assurance **RC des mandataires sociaux (RCMS)** couvre les conséquences des violations de l'obligation de prendre les précautions requises par des membres de conseils d'administration, de conseils de surveillance ou de la direction d'entités légales (telles que les sociétés anonymes ou les sociétés à responsabilité limitée). Ce type de police protège les sociétés contre certains types de prétentions d'actionnaires qui essuient des pertes sur investissements.

L'assurance **accidents du travail** et **RC de l'employeur**² couvre les conséquences des accidents du travail qui surviennent en raison de mesures de protection insuffisantes sur les machines, réservoirs et navires, ainsi que sur les installations. Les maladies professionnelles, telles que celles dues à des conditions inadéquates en matière d'ergonomie à la place de travail sont également couvertes. L'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles ne dépend généralement pas d'une faute et est donc strictement réglementée par les gouvernements. Les systèmes varient selon les pays ou les Etats aux Etats-Unis. L'assurance contre les accidents du travail est souvent obligatoire et est, dans une certaine mesure, considérée comme faisant partie du système de sécurité sociale. Selon la réglementation, une couverture est fournie par les régimes de sécurité sociale, les mutuelles d'assurance spécialisées ou le secteur privé de l'assurance.

En plus des lésions corporelles, les employeurs répondent également de leur comportement général à l'égard des employés en vertu de législations spécifiques (par exemple discrimination et harcèlement sexuel). L'assurance **RC sur les pratiques en matière d'emploi** couvre cet aspect.

² Les accidents du travail ne sont pas traités dans la présente étude *sigma*. Ce n'est pas exactement une couverture RC puisque des prétentions peuvent être élevées même si l'employeur n'a pas commis de faute. Cette assurance est particulièrement importante aux Etats-Unis et a des caractéristiques très spécifiques.

Quel volume d'assurance les entreprises achètent-elles et pourquoi ?

L'assurabilité repose sur la loi des grands nombres.

La responsabilité civile se classe juste derrière les atteintes à la réputation et l'interruption d'exploitation.

Les risques de RC représentent près de la moitié des primes d'assurance des entreprises américaines.

Pourquoi les entreprises achètent-elles une assurance RC entreprise ?

La responsabilité civile est l'un des risques les plus importants auxquels les entreprises sont soumises. Les produits défectueux, les mauvaises exécutions, la négligence et la pratique d'activités risquées peuvent faire du tort à des tiers, qui sont alors indemnisés en vertu des règles du droit de la responsabilité civile. Les événements relevant du droit civil sont relativement rares ; toutefois, ils peuvent être très graves, c'est pourquoi une couverture d'assurance est achetée. Même si aucune responsabilité n'est finalement établie, les frais de défense peuvent être très élevés.

Dans une étude récente auprès de gestionnaires de risques, la responsabilité civile a été classée juste derrière les atteintes à la réputation et l'interruption d'exploitation. Comme la responsabilité civile est assurable et qu'elle est normalement assurée, les entreprises affirmaient se sentir bien mieux préparées à assumer ce genre de risques par rapport aux risques non assurables.³

De tous les risques assurables, la responsabilité civile comporte les coûts les plus élevés.

Sur la base des données fournies par la Risk and Insurance Management Society (RIMS), les risques de RC représentaient 48 % des primes d'assurance des grandes entreprises américaines en 2008. Viennent ensuite l'assurance dommages avec 30 %, les accidents du travail avec 13 % et les autres risques avec 9 %.⁴ Selon les données de MarketStance, les entreprises américaines dépensent en moyenne 2 ‰ de leur chiffre d'affaires pour les primes d'assurance RC.

Les données de Marsh sur le marché de la RC excédentaire fournissent de plus amples détails :

- La santé, les services de transport, la construction, les services publics, les secteurs de l'industrie et des produits chimiques et pharmaceutiques ont les coûts d'assurance RC excédentaire les plus élevés par rapport à leur chiffre d'affaires. Les secteurs des services financiers et du commerce présentent les coûts d'assurance RC excédentaires les plus bas par rapport à leur chiffre d'affaires en raison de leurs modèles commerciaux à volume élevé et à marges faibles.
- Les secteurs minier, de l'énergie, des produits chimiques et pharmaceutiques, des services publics, de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que les prestataires de services financiers achètent les limites les plus élevées. Cela peut être dû à leur profil de risque moins favorable ainsi qu'à leur taille moyenne plus importante. Les organismes gouvernementaux, les secteurs de la santé, des produits métalliques, de la construction, de l'éducation et les organismes à but non lucratif achètent les limites moyennes les plus basses.
- Les grandes entreprises bénéficient d'économies d'échelle et dépensent moins pour le transfert des risques proportionnellement à leur exposition ou leur chiffre d'affaires. Ces entreprises ont aussi tendance à assumer une part plus importante des sinistres. Ces deux éléments permettent aux grandes entreprises de dépenser nettement moins en primes d'assurance que les plus petites entreprises, bien qu'elles achètent des limites beaucoup plus élevées.

³ Aon (2007). Global Risk Management Survey. L'édition 2009 a révélé un classement quelque peu différent qui a été influencé par la crise économique.

⁴ Advisen & RIMS (2009). RIMS Benchmark Survey.

- Les risques de RC aux Etats-Unis préoccupent particulièrement les entreprises. Les entreprises européennes travaillant beaucoup avec l'Amérique du Nord ont acheté presque deux fois plus de couverture que les entreprises n'ayant aucune activité en Amérique du Nord et ont déboursé environ 60 % de plus pour leurs primes d'assurance.⁵
- La demande de couverture RC est aussi plus marquée dans les entreprises qui ont subi un sinistre important par le passé. Aux Etats-Unis, les sociétés qui ont subi des sinistres majeurs (> 5 millions USD) ont tendance à acheter des limites environ 3,5 fois plus élevées que celles qui n'ont pas connu de tels sinistres. En Europe, les limites sont grosso modo deux fois plus élevées pour les sociétés qui ont subi des sinistres importants.

Quelles sont les dépenses en matière d'assurance ?

En 2008, les entreprises ont dépensé 142 milliards USD pour l'assurance RC entreprise dans le monde. Leurs dépenses d'assurance totales se montaient à 600 milliards USD environ. Les économies développées, à elles seules, génèrent 135 milliards USD des primes RC entreprise dans le monde. Les dix marchés les plus importants – dont la Chine fait partie – représentaient 91 % des primes RC entreprise en 2008 (cf. tableau 2).⁶ Les primes sur les marchés émergents restent comparativement faibles (7 milliards USD).

L'assurance RC entreprise est courante dans les pays développés principalement.

Tableau 2
Le marché mondial de la responsabilité civile, 2008⁷

Rang		Primes et PIB (en milliards USD)			Pourcentages	
		RC	Total non-vie	PIB	RC/total non-vie	RC/PIB
1	Etats-Unis	77,2	492,9	14 301	15,7 %	0,54 %
2	Royaume-Uni	11,7	107,0	2 673	11,0 %	0,44 %
3	Allemagne	11,5	132,1	3 684	8,7 %	0,31 %
4	France	6,9	83,9	2 864	8,3 %	0,24 %
5	Canada	4,9	40,9	1 517	11,9 %	0,32 %
6	Italie	4,9	55,1	2 312	8,9 %	0,21 %
7	Japon	4,7	71,3	4 932	6,6 %	0,10 %
8	Australie	3,8	21,8	966	17,5 %	0,40 %
9	Espagne	2,7	46,6	1 614	5,8 %	0,17 %
10	Chine	1,2	35,3	4 478	3,3 %	0,03 %
	Top 10	129	1 052	39 343	11,9 %	0,33 %
	Monde	142	1 585	60 775	9,0 %	0,23 %

Sources : autorités de surveillance nationales, Oxford Economic Forecasts, Swiss Re Economic Research & Consulting

⁵ Marsh (2008). Limits of Liability 2008.

⁶ Dans de nombreuses statistiques nationales, l'assurance RC n'est pas indiquée en tant que branche séparée. Cela laisse entendre que cette assurance n'est pas considérée comme une branche majeure sur le marché en question.

⁷ Dans certains pays, les données incluent aussi l'assurance RC ménage.

Les Etats-Unis sont le marché le plus important pour l'assurance RC.

Les Etats-Unis sont de loin le marché le plus important pour l'assurance RC avec 54 % des primes RC brutes dans le monde en 2008. La taille de l'économie et la pénétration élevée de l'assurance RC (0,54 % du PIB du pays) expliquent l'importance de cette couverture. La plupart des autres pays développés dépensent nettement moins ; les primes RC sur les marchés émergents s'élevaient, en moyenne, à seulement 0,04 % du PIB. En 2008, les entreprises ont dépensé 77,2 milliards USD pour les couvertures RC entreprise aux Etats-Unis. Sur ce montant, 50 milliards USD ont été dépensés pour la RC générale, dont 9 milliards USD pour l'assurance erreurs et omissions et 8 milliards USD pour l'assurance des mandataires sociaux. Les entreprises ont dépensé 13 milliards USD supplémentaires pour les polices multirisques entreprise, 11 milliards USD pour les erreurs médicales et 3 milliards USD pour les couvertures RC produits.

Les marchés canadiens et d'Amérique latine ont connu une forte croissance.

Le marché de la responsabilité civile canadien est le deuxième d'Amérique avec 4,9 milliards USD de primes. Depuis 2000, les primes ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 15 %. Les marchés d'Amérique latine totalisent environ 1 milliard USD des primes RC entreprise. La pénétration est encore faible, mais la croissance annuelle moyenne atteint 14 % depuis le début de la décennie.

Les primes RC au Royaume-Uni ont atteint 11,7 milliards USD en 2008.

Le Royaume-Uni, le deuxième marché pour l'assurance RC, a généré 11,7 milliards USD de primes RC en 2008. La RC employeur, qui couvre essentiellement les accidents et maladies liés au travail, représentait environ 30 % des recettes de primes. Ces affaires émanaient principalement de Londres. En tant que marché principal de l'assurance RC entreprise et des risques de réassurance internationaux, le marché de Londres traite avant tout des risques situés hors du Royaume-Uni (c.-à-d. des affaires étrangères souscrites au siège). Lloyd's et d'autres assureurs actifs au niveau international ont généré un volume de primes d'environ 7 milliards USD dans ce segment.

Les conditions locales et l'expérience historique déterminent les polices vendues sur les différents marchés européens.

En Europe continentale, les marchés les plus importants pour l'assurance RC sont l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne. Cumulés, ils ont totalisé 26 milliards USD de primes RC brutes en 2008. Les conditions locales et l'expérience historique déterminent les polices et couvertures disponibles sur ces marchés. En Allemagne, par exemple, la RC professionnelle fait partie de la catégorie « dommage économique ». Cette catégorie inclut également la couverture des mandataires sociaux et est souscrite selon le principe de la survivance. En Italie et en France, cependant, les assureurs ont de plus en plus tendance à fournir une couverture RC professionnelle sur la base des demandes d'indemnisation.⁸ En Espagne, le marché de la RC des mandataires sociaux n'en est qu'à ses balbutiements et croît rapidement. Néanmoins, à l'heure actuelle, on estime que moins de 15 % des entreprises achètent ce type d'assurance. Les marchés européens émergents ont généré 2 milliards USD supplémentaires de primes dans la RC entreprise en 2008 et ont enregistré une croissance moyenne de 19 % depuis 2000.

⁸ Toutefois, la France est en avance dans la création d'un cadre légal approprié pour que cette tendance se poursuive.

Le Japon et l'Australie sont les plus gros marchés de RC entreprise dans la région Asie-Pacifique.

Le Japon et l'Australie sont les plus gros marchés de RC entreprise dans la région Asie-Pacifique, avec des volumes de 4,7 milliards USD et 3,8 milliards USD respectivement. Avec 0,1 % du PIB, la pénétration de l'assurance RC au Japon est bien moins élevée que dans d'autres économies développées, malgré l'inclusion de l'assurance accidents du travail dans le calcul. En revanche, l'Australie a un gros marché de la RC entreprise en termes de pénétration (0,40 % du PIB) qui est ancré dans le cadre légal anglo-saxon et comprend également l'assurance accidents du travail. L'Australie impose des couvertures obligatoires pour l'aviation, la pollution marine et la construction de logements, ainsi que pour les médecins et les courtiers en immobilier et en titres dans certains Etats.

Le marché chinois connaît une croissance rapide.

En Chine, les primes de RC entreprise s'élevaient à 1,2 milliard USD en 2008, faisant du pays la première économie émergente à se classer parmi les dix plus gros marchés de RC entreprise du monde. Depuis 2000, la croissance est vigoureuse avec un taux annuel moyen de 22 %. Néanmoins, la pénétration demeure faible à 0,03 % du PIB. D'autres marchés émergents en Asie ont enregistré une croissance moyenne de 10 % par an depuis 2000.

La rentabilité de l'assurance entreprise se caractérise par des cycles marqués.

Rentabilité des assurances entreprises américaines

La rentabilité des branches RC entreprises américaines a parfois été désastreuse, les assureurs essuyant de lourdes pertes en raison de la crise de la RC des années 1980 et d'un marché avec des conditions tarifaires à la baisse à la fin des années 1990. Toutefois, après ces turbulences, le secteur a rapidement renoué avec la rentabilité. En fait, le rendement du capital a été intéressant après la crise de la RC des années 1980 et pendant les premières années après le 11 septembre 2001. Ces dernières années toutefois, la rentabilité a de nouveau fléchi suite à la baisse des conditions tarifaires.

Quelles sont les raisons de ces phases de résultats techniques décevants ?

- La crise de la RC des années 1980 aux Etats-Unis résultait principalement des sinistres provoqués par un changement dans le cadre légal, qui engageait avec effet rétroactif la responsabilité des entreprises, et donc de leurs assureurs, en cas de dommages environnementaux et dans le cadre de demandes d'indemnisations colossales liées à l'amiante. Une inflation élevée (et inattendue) aux Etats-Unis durant cette période a aussi augmenté le montant des sinistres.
- Les pertes désastreuses enregistrées dans la deuxième moitié des années 1990 étaient le résultat d'une sous-tarification massive, combinée à des conditions générales trop généreuses. En outre, plusieurs décisions de justice défavorables ont contribué aux mauvais résultats techniques.
- Il y a toutefois des différences entre les assureurs. Même pendant les phases difficiles, certains assureurs ont dégagé des bénéfices de leurs affaires de RC.

Il ne faut pas non plus oublier le développement long des branches RC et le potentiel d'erreurs de souscription significatives au moment où l'affaire est conclue :

- Les estimations initiales des sinistres RC américains de 1997 à 2002 étaient toutes trop faibles, beaucoup de compagnies d'assurance ont alors dû augmenter massivement leurs réserves.

- La situation inverse pourrait se produire en ce qui concerne la souscription des dernières années. Il est probable que les résultats 2003–2006 soient meilleurs que l'estimation initiale de la première année.
- Cela reflète le schéma typique des cycles de réserves. Les estimations pour la première année d'années de primes faibles/ratio de sinistres élevé sous-estiment le coût final des indemnisations, tandis que les estimations pour la première année d'années de primes élevées/ratio de sinistres faible surestiment le coût des indemnisations. Ces renversements de tendance sont dus au fait que les pratiques de souscription et conditions générales fluctuent aussi avec le cycle de souscription et leur impact sur les demandes d'indemnisation n'est pas parfaitement reproduit par les modèles de provisionnement.

La rentabilité a été solide durant la phase de hausse des tarifs, mais pas durant le dernier cycle.

Le tableau suivant indique les ratios combinés moyens selon l'année de survenance et leur écart-type comme indicateurs des larges fluctuations de la rentabilité technique, qui résultent principalement des adaptations de primes cycliques. La volatilité plus importante des résultats des branches RC nécessiterait des rendements plus élevés pour compenser la prise de risque des investisseurs. Toutefois, historiquement, cela a généré une sous-performance. Selon Conning, la rentabilité moyenne de la RC générale durant les deux derniers cycles (en fonction du ROE) n'était que de 7 %, soit moins que la moyenne des industries américaines, qui avoisinait les 13 %, et que le coût du capital, qui était estimé à 10 % ou 12 %.

Tableau 3
Ratios combinés selon l'année de survenance des branches RC entreprise américaines

Ratios combinés, année de survenance ⁹	Automobile entreprise	RC médicale	Multi-risques entreprise	RC générale
Ecart-type	13,5 %	17,6 %	17,1 %	23,2 %
99–03	115,5 %	113,8 %	109,1 %	127,4 %
04–08	95,4 %	85,6 %	94,9 %	87,5 %
91–08	108,9 %	97,7 %	109,5 %	108,8 %

Sources : Swiss Re Economic Research & Consulting, A.M. Best

Les tarifs RC américains baissent depuis 2004.

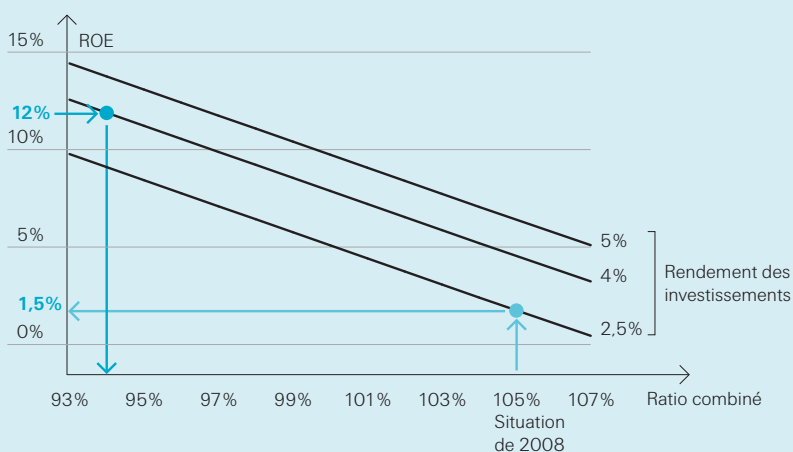
Les primes de la RC entreprise aux Etats-Unis baissent depuis 2004. Les tarifs continuent à baisser dans les branches RC, malgré la baisse du capital du secteur en 2008 après deux années consécutives de faibles sinistres catastrophiques qui ont stimulé la rentabilité et la capitalisation globales. L'environnement concurrentiel a entraîné l'assouplissement des conditions ; les capacités sont plus facilement disponibles. Ces trois dernières années, les résultats de l'année civile ont bénéficié de la libération de réserves substantielles, alors que les taux de sinistres par année de survenance augmentent rapidement. La détérioration des résultats techniques et l'environnement actuel de taux d'intérêt faibles rendent des corrections de prix nécessaires pour restaurer un niveau de rentabilité durable.

⁹ A.M. Best et Highline. Les données des demandes d'indemnisation par année de survenance sont basées sur des données « Schedule F ».

Influence du rendement des investissements et du ratio combiné sur le rendement des fonds propres (ou ROE)

Comment le faible rendement des investissements affecte-t-il la rentabilité ? S'il est difficile de prévoir les futurs rendements des placements et des fonds propres, il est possible d'étudier la performance à court terme sur la base de plusieurs scénarios. Le graphique 1 montre l'évaluation de l'état actuel du bilan des assureurs entreprises américains pour divers rendements des placements. Sur la base d'un *asset leverage* de 359 % en 2008, d'un ratio de solvabilité de 121 % et d'un taux d'imposition médian effectif de 25 % durant la dernière décennie, ce graphique montre la relation entre le ratio combiné et le ROE pour les différents rendements des placements. Même si seuls les chiffres relatifs aux États-Unis sont présentés, ce mécanisme peut s'appliquer à tous les grands marchés.

Graphique 1
Le ratio combiné et le rendement des placements déterminent le ROE.



En 2008, le secteur a atteint un ratio combiné de 105 % et un rendement des investissements de 2,5 %, soit un ROE du marché de 1,5 %.¹⁰ Chaque baisse d'un point de pourcentage dans le ratio combiné améliore le ROE d'environ 0,6 point. Et chaque hausse d'un point de pourcentage dans le revenu des placements améliore le ROE de 2,2 points. Lors de chaque baisse d'un point de pourcentage dans le rendement des investissements, le ratio combiné doit augmenter d'environ quatre points pour compenser la baisse de rentabilité.

Même si nous prévoyons un rétablissement des rendements des investissements par rapport aux niveaux catastrophiques du deuxième semestre 2008, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils atteignent les niveaux d'avant la crise dans un avenir proche. Les banques centrales vont maintenir de faibles taux d'intérêt à court terme et les taux d'intérêt à long terme n'augmenteront que petit à petit si la reprise économique est faible. En conséquence, les rendements des bons du Trésor américain à dix ans, par exemple, s'élèveront à environ 3,6 % à fin 2009 et n'augmenteront que légèrement à 3,8 % d'ici la fin 2010. Pour atteindre un ROE de 12 % en tenant compte de ces hypothèses, un rendement des investissements de 4 % implique un ratio combiné entre 94 % et 95 %, alors qu'il se situe environ dix à onze points en dessous du niveau de 2008.

¹⁰ Le ROE réel en 2008 était de 0,7 % en raison d'un taux d'imposition effectif inhabituellement élevé de 69 %.

Le marché pour les gros risques de RC est dominé par quelques prestataires

Les marchés pour les risques de RC complexes sont plus concentrés.

Le marché de l'assurance RC entreprise est dominé par quelques assureurs mondiaux et de grands assureurs essentiellement nationaux. La concentration du marché est plus élevée dans les branches couvrant des risques complexes ou nécessitant des montants de couverture plus importants. En Amérique du Nord et en Europe, les principaux acteurs internationaux dans ce domaine sont ACE, Chartis¹¹, Allianz, AXA, Chubb, QBE, The Travelers, XL Insurance, Zurich Financial Services et Lloyd's.

Tableau 4
Classement des assureurs RC entreprise majeurs sur les principaux marchés, 2008

	Fonds propres (en millions USD)	Etats- Unis	Royaume- Uni	Alle- magne	France	Italie	Canada
AXA	55 000		6	3	1	6	8
Chartis	52 700	1	3		8		2
Allianz	49 500	12	9	1	4	3	29
The Travelers	25 300	2	10				13
Zurich	22 100	3	2	5		5	6
Lloyd's	18 300		1				1
ACE	14 400	7	7				14
Chubb	13 400	4	11				7
QBE	9 500		8				
XL Capital	6 600	10					23

Sources : associations d'assurance nationales, A.M. Best

Chartis était le leader sur les marchés RC américains en 2008.

Aux Etats-Unis, Chartis était le leader du marché avec 12 % des branches RC en 2008, suivi par The Travelers et Zurich Financial Services qui détiennent chacun 6 %. Les dix plus grandes entreprises américaines totalisaient 48 % de l'ensemble des primes des branches RC. Au Royaume-Uni, cependant, les cinq plus gros assureurs RC – Zurich Financial Services, Royal & Sun Alliance, Chartis, Aviva et AXA – généraient près de la moitié des primes. La part de Lloyd's était de 15 %. Les principaux assureurs dans d'autres marchés sélectionnés étaient Allianz (Allemagne), AXA (France), Generali (Italie), Lloyd's (Canada) et Tokio Marine (Japon).

Les données nationales européennes ne reprennent pas entièrement les affaires RC souscrites dans d'autres pays de l'UE.

La part de marché de Lloyd's est difficile à évaluer dans différents marchés car ce n'est pas un assureur unique, mais plutôt une plateforme. Souvent, il n'opère pas par des prestataires détenteurs d'une licence et assume des risques transfrontaliers. La distribution est exclusivement effectuée par des courtiers. La part de marché des assureurs mondiaux en Europe continentale est aussi difficile à évaluer car les données nationales ne tiennent pas compte de toutes les affaires souscrites par les compagnies domiciliées dans d'autres pays membres de l'Union européenne (UE). Tous les acteurs globaux non européens susmentionnés souscrivent des affaires RC pour des montants considérables dans différents pays par le biais de leurs filiales britanniques.

¹¹ Les affaires dommages, RC et accidents d'Alig ont été rebaptisées Chartis le 27 juillet 2009.

Les grands assureurs nationaux jouent un rôle important en fournissant l'assurance en première ligne.

En plus des acteurs mondiaux, il y a beaucoup d'assureurs « nationaux » qui dominent les marchés régionaux de la RC. Traditionnellement, les assureurs RC spécialisés se concentrent sur la première ligne, pour laquelle ils peuvent fournir des programmes intégrés. Ils offrent essentiellement les branches courantes et quelques branches spéciales. Cependant, ils sont très engagés à l'égard de leurs clients locaux, conservant leurs capacités par les oscillations du cycle de souscription. On citera parmi ces assureurs SMABTP en France et HDI-Gerling en Allemagne.

Voici quelques-unes des caractéristiques importantes des leaders du marché :

Bilans considérables : nécessaires pour fournir des capacités suffisantes pour les expositions substantielles de grandes entreprises, même si les programmes de grande ampleur sont souvent coassurés. Actuellement, les leaders du marché fournissent des capacités individuelles de 100 millions USD ou plus.

Solvabilité : une forte capitalisation est nécessaire pour fournir tous les avantages du transfert des risques. Des scénarios de risque extrêmes sont souvent corrélés et les fonds propres permettent d'amortir ces sinistres inattendus. La solidité financière de bon nombre de clients et assureurs dépend des mêmes évolutions des marchés financiers. La valeur du transfert des risques est plus élevée en temps de crise financière ou économique.

Couverture de réassurance : le transfert des risques par la réassurance – au lieu de capital au bilan – constitue une manière de gérer le risque d'événements extrêmes. Les principaux acteurs sont protégés par de vastes traités de réassurance fournissant une couverture sur une base entièrement automatique.

Expérience internationale : les grandes entreprises opèrent, pour la plupart, à l'échelle mondiale et sont exposées à différents systèmes de RC par des opérations d'exportation ou à l'étranger. Les assureurs doivent être en mesure de servir et soutenir leurs clients concernant leur exposition internationale. Les compagnies d'assurances opérant au niveau mondial entretiennent leurs réseaux, par le biais de leurs propres opérations ou par des partenariats avec d'autres prestataires, au moins dans les principaux pays ou dans le monde entier.

Connaissances en matière de gestion des sinistres : les grandes entreprises ont plus de risques d'être impliquées dans des litiges à grande échelle. L'expérience de la gestion de scénarios de sinistres complexes et de grande envergure est indispensable pour gérer efficacement les affaires, limiter le coût des indemnités et protéger les intérêts du client (par exemple minimiser le risque de réputation). Un large spectre de connaissances locales en matière de gestion des sinistres de leurs clients actifs à l'international est tout aussi important.

Capacités des marchés financiers : les risques d'assurance et les risques des marchés financiers sont de plus en plus liés. Cet état de fait est important pour comprendre les risques, élaborer des produits et gérer des expositions afin de réduire le coût du transfert des risques.

Selon une enquête mondiale d'Aon, les clients entreprises ont cité les priorités suivantes dans le choix de leurs assureurs : (1) stabilité financière, (2) rapport prestations-prix, (3) flexibilité, (4) services des sinistres et (5) rapidité et qualité de la documentation. Les dix assureurs les plus cités dans cette étude étaient Chartis, ACE, Zurich, Chubb, XL, FM Global, Swiss Re, The Travelers, Lloyd's et Allianz.

Le rôle des courtiers dans l'assurance entreprise

Les grandes sociétés ont tendance à acheter des couvertures entreprise par l'intermédiaire de courtiers.

L'assurance entreprise est essentiellement distribuée par des courtiers. Les affaires entreprises de grande ampleur sont presque toujours placées par des courtiers.¹² Selon une étude RIMS, 96 % des entreprises affiliées ont recours à un courtier pour placer leurs programmes d'assurance. Le marché du courtage des assurances entreprise est très concentré avec trois prestataires majeurs : Aon, Marsh & McLennan, et Willis qui totalisent environ 60 % de l'ensemble des revenus liés au courtage.

Pour les petites et moyennes entreprises, les canaux de distribution varient selon les régions et pays.

Pour les petites et moyennes entreprises, la part des courtiers dans les affaires d'assurance entreprise varie beaucoup selon les régions et les pays. Dans les pays anglo-saxons et l'Amérique latine, la part de marché des courtiers est très élevée. En Europe continentale, leur part de marché est faible, mais encore significative. Ils sont très peu utilisés dans les principaux pays asiatiques.¹³

Le rôle des captives

Les solutions non traditionnelles, telles que les captives, peuvent protéger contre les risques difficiles à assurer.

Le transfert des risques n'est pas la seule manière de financer les risques. Les expositions en matière de responsabilité civile peuvent aussi être gérées à l'aide de méthodes alternatives de transfert des risques telles que l'auto-assurance et les captives. On estime que les grandes entreprises américaines ont tendance à dépenser autant dans les méthodes alternatives de transfert des risques que dans les primes traditionnelles payées aux organismes d'assurance.

Le marché des captives est dominé par les risques américains à développement long.

Nous estimons que le volume global des primes des captives s'élève à 50–60 milliards USD. Les entreprises américaines représentent 50 à 60 % de ce volume. Aux Etats-Unis, les branches RC totalisent un tiers des primes, tandis que les couvertures accidents du travail, automobiles des entreprises et santé représentent la plupart des primes de captives restantes. La composition du portefeuille des captives non américaines est davantage axée sur les couvertures RC commerciales et automobiles commerciales. Il existe d'autres formes d'auto-assurance spécifiques aux Etats-Unis dans les branches à développement long – telles que l'auto-assurance agréée et les *risk retention groups* – qui n'existent pas dans d'autres marchés.

¹² En Allemagne, beaucoup de grandes entreprises achètent leur couverture d'assurance par des courtiers internes, qui fournissent essentiellement les mêmes services que des courtiers externes, mais qui sont normalement mieux intégrés dans les tâches de gestion des risques de l'entreprise. Cependant, la principale raison de cette spécialité est la législation allemande qui interdit les remboursements de commissions à l'assuré, mais pas aux courtiers internes (<http://www.bfv-fvv.de>).

¹³ Pour de plus amples détails sur les courtiers d'assurance entreprise, cf. *sigma* n° 2/2004 « Le courtage dans l'assurance commerciale et la réassurance : une activité en pleine mutation ».

Les captives regroupent et diversifient les risques et donnent accès aux marchés de (ré)assurance.

L'utilisation de captives dans les grandes entreprises est répandue en Europe et en Amérique du Nord, mais plus rare en Asie.

Les captives font souvent partie intégrante de la gestion des risques et des outils de financement des grandes entreprises.¹⁴ Grâce aux captives, les entreprises peuvent mieux regrouper et diversifier leurs risques et peuvent accéder directement aux marchés mondiaux de l'assurance et de la réassurance. Par contre, les captives doivent être capitalisées et ont tendance à augmenter les frais de gestion. De plus, si des captives ne disposent pas des licences d'assurances locales requises, elles doivent établir des accords de fronting avec des assureurs autorisés.¹⁵

Les grandes entreprises utilisent de plus en plus de captives. Une étude récente d'Aon analyse cette tendance.¹⁶ Sur les 705 fondateurs de captives parmi les 1 500 entreprises les plus grandes du monde, 50 % ont leur siège en Amérique, 41 % sont situés en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, et 9 % en Asie. Dans certains pays, le taux d'utilisation des captives par les plus grandes entreprises est très élevé – par exemple au Royaume-Uni (79 %), en Suède (77 %) et en Australie (73 %). Par contre, le Japon (14 %) et l'Italie (15 %) ont des taux d'utilisation très faibles. Les taux d'utilisation en Europe continentale (54 %) et en Amérique du Nord (57 %) sont comparables. Les sociétés asiatiques enregistrent un taux de souscription très faible (17 %).

Tableau 5
Utilisation globale des captives par les 1 500 sociétés les plus grandes par secteur

Secteur	Entreprises parmi les 1 500 plus grandes	Entreprises avec des captives	Nombre de captives	Facteur d'utilisation en %
Finance/assurance	490	273	421	56
Commerce de détail	114	48	66	42
Produits pharmaceutiques, chimiques	65	39	61	60
Transports	55	29	40	53
Communications	47	18	27	38
Pétrole et gaz (extraction)	28	17	32	61
Services de santé	10	6	7	60
Total	1 500	705	1 061	47

Source : Aon (2008), « Global 1500 : A Captive Insight »

Les pools sont une autre méthode de transfert alternatif des risques utilisée par les entreprises et assureurs pour gérer le risque.

Les pools, qui sont des accords de partage des risques entre des entreprises affiliées ou des assureurs pour mobiliser suffisamment de capacités pour les risques très importants, peuvent aussi être utilisés en tant que porteurs de risque alternatifs. Les pools sont traditionnellement organisés sur une base nationale et opèrent parfois comme une organisation de réassurance, les membres individuels cédant le risque et leurs primes au pool pour couvrir une classe de risque spécifique. L'aviation et les centrales nucléaires sont des exemples de risques de RC couverts par des pools.

¹⁴ *sigma* n° 1/2003 « Transfert alternatif des risques (ART) : état des lieux ».

¹⁵ CICR (2009). « Fronting : the good, the bad, and the alternative », mars, pp. 6–12.

¹⁶ Aon (2008), « Global 1500 : A Captive Insight ».

Les *risk retention groups* sont des mutuelles spécialisées pour les risques de RC américains.

Les marchés des capitaux devraient jouer un rôle croissant dans la prise en charge de risques à développement long.

Les *risk retention groups* (RRG) et les groupes d'acheteurs (GA), créés aux Etats-Unis en 1986, sont des mécanismes alternatifs pour les entreprises américaines permettant d'accéder à l'assurance RC.¹⁷ Les RRG sont des compagnies d'assurance RC spécialisées constituées sous la forme de mutuelles qui assument le risque, mais exigent une capitalisation par les membres. Les GA sont des groupements de sociétés de la même branche qui achètent collectivement une assurance RC. Les GA ne conservent pas le risque, mais achètent une couverture auprès d'un assureur qui émet les polices et sert de porteur de risque.

Enfin, les marchés des capitaux sont une source alternative de capacités pour les risques d'assurance qui pourrait jouer un rôle à l'avenir dans la prise en charge de risques de RC. Par exemple, les titres assurantiels – tels que les obligations catastrophe – peuvent être utilisés pour transférer les risques aux marchés des capitaux. Cependant, l'établissement d'obligations RC est un défi en raison de la nécessité de définir des déclencheurs et du développement lent des risques de RC. Jusqu'ici, une seule obligation a couvert des risques de RC entreprise (RC *umbrella* générale). L'émetteur était OCIL, une mutuelle qui gère les risques de RC pour le secteur de l'énergie. A l'avenir, les produits des marchés des capitaux pourraient être liés à une entreprise spécifique (déclencheurs indemnitaires) ou à des indices plus larges. Ils pourraient aussi transférer le risque lié aux réserves.

¹⁷ Les RRG et GA sont limités aux branches de la RC commerciale. Les branches accidents du travail, dommages et l'assurance individuelle sont exclues.

Quelles sont les questions majeures ?

Les prétentions en RC entreprise augmentent plus vite que le PIB.

Des tendances claires existent, mais des fluctuations surviennent en raison de l'inflation ainsi que des évolutions technologiques et légales.

L'inflation affecte durement les prétentions.

Le risque de sous-estimer les prétentions en RC

Les statistiques montrent qu'à long terme, la croissance des prétentions en RC entreprise est nettement supérieure à celle du PIB sur les plus grands marchés d'assurance (cf. tableau 7). Les entreprises doivent être conscientes des problèmes qui pourraient entraîner des prétentions en RC tels que ceux liés aux processus de production ou à leur rôle d'employeur. Il en va de même pour les assureurs qui assument de tels risques. Les risques qui ne peuvent pas être limités doivent être intégrés dans les produits et l'assurance.

Des tendances claires existent dans la RC, mais elles fluctuent fortement. Certaines fluctuations sont dues à l'inflation, tandis que d'autres sont liées aux changements technologiques. Les évolutions légales jouent aussi un rôle non négligeable. Après des périodes de montée en flèche des sinistres de RC – comme au milieu des années 1980 – les tendances supposées en matière de poursuites ces dernières années (depuis 2002) pourraient être surestimées. Dans de tels cas, les entreprises et assureurs bénéficient des poursuites moins importantes et des profits issus du surprovisionnement. Inversement, les tendances en matière de poursuites peuvent être sous-estimées après des périodes de recul et/ou d'inflation générale, comme après la période récente de 2002 à 2007.

Le chapitre suivant aborde les principales causes de la montée en flèche des sinistres de RC. Celles-ci incluent l'inflation, les tendances sociétales en matière de hausse des dommages-intérêts, les risques émergents et les développements légaux.

La hausse des prix entraîne des prétentions en RC plus élevées

L'inflation peut affecter durement les prétentions. Par exemple, une hausse supplémentaire continue de 2 % par an des prétentions en RC entreprise américaines entraîne une augmentation de 8,7 % de la valeur nominale définitive des paiements de dommages-intérêts. Vu que les prétentions en RC impliquent souvent un décalage important avant d'être réglées, l'effet de l'inflation est beaucoup plus marqué dans la RC que dans les branches à développement rapide. Le tableau 6 montre comment l'inflation des sinistres affecte les paiements de dommages-intérêts définitifs par branche.

Tableau 6
Effet de la hausse additionnelle des prétentions sur les branches américaines

	Hausse annuelle additionnelle des prétentions		
	1,0%	2,0%	3,0%
	Variation de la valeur nominale définitive		
Propriétaires	1,5%	3,0%	4,5%
Véhicules individuels	2,2%	4,5%	6,8%
Multirisques entreprise	2,9%	5,9%	9,0%
Véhicules entreprise	3,0%	6,1%	9,3%
Autres couvertures RC	4,3%	8,7%	13,4%
RC médicale	4,3%	8,7%	13,4%
RC produits	5,2%	10,6%	16,4%

Sources : Swiss Re Economic Research & Consulting, A.M. Best

Quelles sont les variables qui expliquent le mieux l'inflation des sinistres ? Des régressions pendant de longues périodes montrent que dans les variables testées – indice des prix à la consommation, salaires et dépenses de santé – la dernière présente la plus forte corrélation avec les sinistres de RC dans la plupart des pays. Ce ne sont pas les dépenses de santé sur une base annuelle mais sur cinq ans qui indiquent de fortes corrélations. Les résultats révèlent également que les corrélations ont diminué après 1985.

Tendances sociétales, la cause la plus profonde de l'augmentation des poursuites en RC

Les demandes en RC ont augmenté plus rapidement que la croissance du PIB nominal.

Le ratio de croissance des sinistres de RC par rapport à la croissance du PIB oscille entre 1,1 et 1,4 aux Etats-Unis, au Canada et dans les principales économies européennes.¹⁸ Aux Etats-Unis et en Allemagne, pour chaque hausse de 1 % du PIB nominal, les sinistres en RC des entreprises ont augmenté de 1,3 %. Bien que le Japon ait connu la croissance la plus forte des sinistres de RC par rapport au PIB – ratio de 2,3 – les demandes d'indemnisation paraissent d'un niveau très faible.

Les dépenses de santé affectaient la croissance des poursuites en dommages-intérêts.

Parmi les variables macro-économiques analysées, les poursuites en dommages-intérêts étaient généralement plus étroitement corrélées aux dépenses de santé totales qu'à l'inflation mesurée par l'IPC ou l'inflation des salaires, en particulier si l'on considère les taux de croissance moyens pluriannuels (cf. tableau 7). Les dépenses de santé semblent augmenter à un rythme similaire à celui des poursuites en dommages-intérêts à long terme.

Tableau 7
Tendances de croissance à long terme des poursuites en dommages-intérêts sur les principaux marchés

Période	Etats-Unis [1]	Canada [1]	Allemagne	Royaume-Uni [1]	France	Italie	Japon [2]
	1960–08	1973–08	1973–07	1970–08	1971–08	1970–08	1970–05
Taux de croissance annuel composé							
– Sinistres de RC	9,4%	10,3%	6,0%	10,8%	8,9%	13,7%	12,9%
– Primes RC émises	8,6%	11,0%	6,1%	11,0%	n.a.	14,4%	n.a.
– PIB nominal	7,1%	7,5%	4,6%	9,2%	7,8%	10,6%	5,6%
– Inflation [IPC]	4,3%	3,9%	2,8%	6,3%	5,2%	7,6%	3,3%
– Salaires	4,7%	5,4%	3,3%	8,3%	7,7%	9,5%	4,8%
– Dépenses de santé [3]	9,9%	8,9%	6,4%	8,2%	10,0%	n.d.	7,5%
Ratio de croissance des sinistres de RC par rapport							
– au PIB nominal	1,32	1,38	1,29	1,18	1,13	1,30	2,30
– à l'inflation [IPC]	2,19	2,66	2,13	1,72	1,72	1,82	3,95
– aux salaires	2,02	1,89	1,83	1,30	1,15	1,45	2,70
– aux dépenses de santé [3]	0,96	1,16	0,93	1,32	0,89	n.d.	1,72

Sources : sinistres de RC : autorités de surveillance des assurances ; PIB : Oxford Economic Forecasting ; dépenses de santé : OCDE [1] en termes nets après cession en réassurance, [2] montants payés, [3] données OCDE uniquement jusqu'en 2005, estimations pour 2006

¹⁸ Ce sont uniquement des observations empiriques concernant les taux de croissance relatifs ; elles n'impliquent aucune causalité.

Les facteurs socio-économiques des coûts des sinistres doivent être surveillés.

Quelle est l'origine de cette forte croissance ? Le domaine de la RC est exposé à différents facteurs. Le secteur doit surveiller les changements dans les tendances sociétales et la perception des risques pour différentes questions actuelles afin d'évaluer leur impact futur potentiel sur la branche. Parmi ceux-ci, citons par exemple :

- *La valeur de la vie et le coût de sa préservation* : l'exposition de la plupart des branches RC est directement influencée par les progrès dans la technologie médicale et la capacité de ces progrès de prolonger la vie humaine à des coûts de plus en plus élevés. La valeur croissante que la société accorde à la vie individuelle signifie souvent que toutes les options médicales doivent être épuisées pour maintenir et prolonger la vie.
- *Conscience accrue des problèmes environnementaux* : une plus grande conscience et une évolution de la perception du risque environnemental, notamment compte tenu du changement climatique et de la perte de la biodiversité¹⁹, pourraient entraîner une hausse du nombre de poursuites futures. Des catégories de demandeurs et défenseurs toujours plus vastes et en constante évolution explorent les demandes de réparation légales pour stopper les frais environnementaux externes. Ces processus judiciaires devraient devenir de plus en plus complexes.
- *Une plus grande fortune entraîne des poursuites en dommages-intérêts plus élevées* : les poursuites en dommages-intérêts potentielles augmentent parallèlement au développement des économies et à la fortune des individus. De la même manière, les valorisations boursières exercent un effet direct sur les versements en RC potentiels dans certaines branches (par exemple l'assurance des mandataires sociaux).
- *Interconnectivité croissante* : dans un monde de plus en plus globalisé, les risques de RC augmenteront en raison de la fortune et de l'interconnectivité croissante du monde développé.

Les risques émergents, une source d'augmentation des sinistres

Les poursuites en RC futures peuvent être influencées par différents facteurs environnementaux.

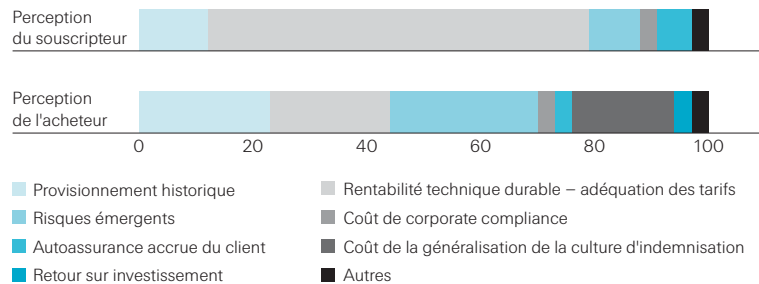
Alors que l'on est à peu près certain que les poursuites en dommages-intérêts augmentent, il est difficile de dire dans quels domaines et à quel moment. C'est important pour la recherche sur les risques émergents. L'histoire montre que les causes des nouveaux sinistres sont nombreuses : ils peuvent être déclenchés par des développements politiques, réglementaires, économiques, technologiques, sociétaux et légaux et sont généralement difficiles à quantifier a priori (ex ante).

Les risques émergents sont couverts par des polices RC à moins qu'ils soient exclus.

Le graphique 2 montre les résultats d'une enquête présentant les risques émergents comme le plus grand défi des assureurs RC du point de vue de l'acheteur d'assurance. Les souscripteurs d'assurance les considèrent comme le troisième risque après le provisionnement historique et la tarification.

¹⁹ Swiss Re (2007), « Insuring environmental damage in the European Union ».

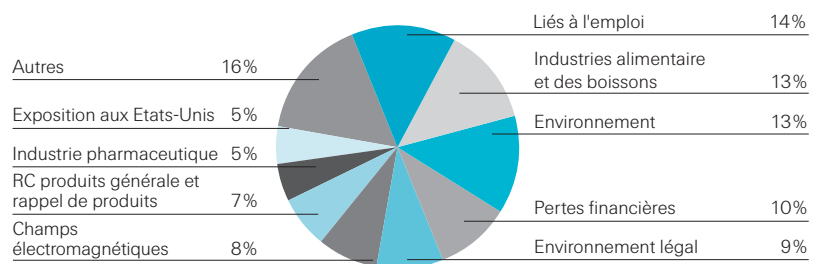
Graphique 2
Perception des défis futurs pour les assureurs RC



Source : Aon (2005), European Property, Liability and D&O Report

Une étude d'Aon dresse une liste des risques émergents concernant les gestionnaires de risques d'entreprises. Cette liste cite les pratiques en matière d'emploi, la sécurité alimentaire, la pollution environnementale et les pertes financières comme les risques les plus importants (cf. graphique 3), mais ne donne pas d'indication claire sur l'importance relative de ces risques.

Graphique 3
Classement des principaux risques émergents



Source : Aon (2005), European Property, Liability and D&O Report

Les risques émergents sont liés aux progrès des nouvelles technologies, à la découverte de nouveaux dangers...

Les risques pour le corps humain provenant des champs électromagnétiques induits par les câbles électriques, les téléphones portables et autres équipements de communication mobiles ont fait l'objet de discussions animées. De même, l'impact sur l'environnement et le corps humain de l'alimentation génétiquement modifiée et de la nanotechnologie font l'objet d'une vive controverse. Dans de nombreux cas, les preuves scientifiques permettant d'affirmer ou d'infirmer l'existence d'un lien de causalité entre des technologies de ce type et les atteintes à la santé des individus exposés et/ou des générations futures ne sont pas disponibles ou sont très insuffisantes.

... ou à de nouveaux développements légaux liés à des dangers connus.

Les risques émergents doivent être surveillés activement et atténués pour préserver l'assurabilité.

Les armes à feu et l'obésité ont également été reconnues comme des risques émergents aux Etats-Unis. Des efforts sont faits pour rendre les fabricants d'armes à feu et les producteurs de fast-food responsables des risques connus liés à l'utilisation prévue de ces produits. De même, l'émergence d'autres risques liés à l'amiante, à la silicose, aux moisissures, etc. dépendent davantage des développements légaux que de l'évolution de preuves scientifiques. Les gouvernements ont la tâche importante de maintenir un contexte légal et juridictionnel stable et équitable.

Heureusement, aucun de ces risques émergents n'a évolué au point de devenir un nouveau phénomène amiante – du moins jusqu'à ce jour. Il est important de signaler que les risques liés à l'amiante étaient connus des décennies avant que l'ampleur des sinistres soit ressentie. Néanmoins, les risques émergents constituent un défi majeur pour le secteur de l'assurance étant donné qu'ils ne peuvent être évalués au moyen des méthodes actuarielles traditionnelles et qu'ils sont fortement corrélés une fois que des précédents juridiques ont été établis. Dans les premières phases d'évaluation des risques émergents, les assureurs doivent analyser les expositions aux risques complexes, s'assurer qu'eux-mêmes et leurs clients adoptent des mesures de prévention du risque et faire tout leur possible pour limiter le risque de cumul.

Développements légaux et juridictionnels et risques liés à la RC

Le système juridique a connu des changements majeurs par le passé. Bon nombre de développements ont commencé aux Etats-Unis, où le système de la responsabilité délictuelle s'est « éloigné du système de faute et de récompense pour se rapprocher d'un système principalement axé sur la distribution des richesses ». ²⁰ La tendance à l'élargissement de l'étendue de la RC s'accroît rapidement en Europe et en Asie également.

Le système légal américain a changé radicalement durant les dernières décennies.

L'un des facteurs de la hausse des poursuites en dommages-intérêts a été le passage à la responsabilité civile stricte.

Le passage de la responsabilité civile délictuelle à la responsabilité civile stricte sans faute (appelée « responsabilité stricte ») a fait augmenter les poursuites en dommages-intérêts. Au début, l'unique déclencheur de dommages-intérêts était une faute de la partie ayant causé le dommage ou de l'auteur du dommage. Toutefois, les changements technologiques ont généré de nouveaux risques, qui ont été à l'origine de la responsabilité basée sur la causalité. Les irrégularités, les dysfonctionnements ou l'imprudence sont tous des critères de responsabilité stricte. Plus récemment, la responsabilité environnementale s'est étendue et inclut désormais la réparation des dommages aux biens publics (par exemple dommages à des écosystèmes).

²⁰ Liedtke, Patrick (2005), « The Economic System as Catalyst for Evolving Liability Regimes », The Geneva Papers, volume 30, pp. 343–351 : « ... moving away from a system of fault and recompense to one concerned chiefly with wealth distribution ».

Un autre facteur est l'extension de l'ampleur des indemnités.

La responsabilité civile s'étend aussi en raison de l'ampleur croissante des indemnités. Le but initial du droit de la responsabilité civile était d'indemniser les tiers en cas de lésions corporelles ou de dommages matériels et de pertes financières consécutives (par exemple pertes d'exploitation ou de revenu, augmentation des dépenses suite à une lésion corporelle ou un dommage matériel).²¹ Toutefois, l'indemnisation au titre de *pretium doloris* est devenue de plus en plus courante avec des dommages-intérêts élevés aux Etats-Unis et de fortes hausses dans de nombreux pays européens et économies émergentes.²²

Les indemnités punitives augmentent l'incertitude des verdicts des jurys américains.

L'octroi d'indemnités punitives – particulièrement aux Etats-Unis – est aussi en hausse. Ces paiements dépassent l'indemnisation réelle des dommages et sont un aspect du droit pénal dans le cadre des affaires civiles. Les indemnités punitives peuvent atteindre des sommes exorbitantes, notamment dans les tribunaux inférieurs. Tandis que les dommages-intérêts extrêmes sont souvent fortement réduits dans les tribunaux supérieurs, ils demeurent une cause d'incertitude majeure et le moteur des frais de justice.

De plus, le nombre de demandeurs et parties responsables augmente.

Enfin, le nombre de demandeurs et de parties responsables contribue à la croissance des affaires de RC. Une tendance s'est développée selon laquelle avocats et plaignants s'emploient à étendre la responsabilité civile au-delà des personnes ou sociétés ayant causé le dommage à un tiers. Aux Etats-Unis, de nombreuses poursuites en responsabilité civile visent spécifiquement les « deep pockets » (les plus fortunés) au lieu de considérer strictement la cause et l'effet. Il arrive de plus en plus souvent que soient tenues responsables des parties qui ne sont qu'indirectement impliquées ou qui ont un lien bien faible avec la chaîne de causalité. En dehors de l'aspect de la justice, cette évolution diminuera sérieusement la capacité d'évaluer le risque de RC et de l'assurer.

²¹ Les indemnités incluent aussi de plus en plus la responsabilité rétroactive et la responsabilité pour les dommages potentiels (par exemple exposition à l'amiante sans développement de troubles de la santé).

²² Selon Tillinghast, les coûts de RC américains sont divisés en parts égales entre les dommages-intérêts pour les pertes économiques et les pertes non économiques, telles que les souffrances et les dommages punitifs.

Mise en jeu croissante de la responsabilité civile liée à l'amiante

L'amiante est l'une des actions collectives américaines les plus abouties et remonte à plus de 30 ans. Entre 1995 et la fin des années 1990, le nombre de nouveaux procès intentés pour des sinistres liés à l'amiante et le nombre d'anciens litiges réglés se sont stabilisés. Nombreux étaient les analystes d'assurance à croire que le pire était passé. Des milliards de dollars avaient déjà été dépensés pour régler des milliers de demandes d'indemnité. De plus, beaucoup de fabricants d'amiante avaient déjà fait faillite ou arrêté leur activité. Enfin, de nombreuses personnes gravement malades étaient déjà décédées et leurs survivants avaient été indemnisés. Or, en 1999, une interaction entre divers facteurs suscita une nouvelle vague de contentieux. Les avocats des plaignants réussirent à élaborer de nouvelles théories et techniques pour élargir les catégories de demandeurs et défendeurs.

L'un des changements les plus marquants dans les litiges liés à l'amiante a été l'élargissement des défendeurs aux entreprises n'ayant commis aucune faute. Puisque la plupart des fabricants d'amiante avaient déjà fait faillite à la suite de litiges en la matière, les avocats ont commencé à s'attaquer aux sociétés moins directement liées à l'amiante. De plus en plus, ce n'étaient pas seulement les fabricants d'amiante, mais les utilisateurs des produits concernés qui étaient poursuivis. Rand²³ a estimé que quelque 8 400 sociétés ont été poursuivies pour des litiges liés à l'amiante. Alors qu'un nombre croissant de sociétés touchées par des litiges liés à l'amiante optaient pour la procédure du chapitre 11 du Code américain des faillites, les avocats se sont empressés d'intenter des procès avant qu'il ne soit trop tard. Seize fabricants d'amiante ont fait faillite dans les années 1980 du fait de sinistres liés à l'amiante; ils ont été au nombre de 18 dans les années 1990 et de 36 entre 2000 à 2004.

Une autre tendance, dont l'impact a été encore plus important sur le développement du contentieux, a été le dépôt de demandes d'indemnisation pour le compte de personnes souffrant ou non d'une légère invalidité, un état qualifié de « bénin » (en anglais « non malignant »). Plus de 90 % des actions intentées à la fin des années 1990 et au début des années 2000 concernaient des cas « bénins ». La multiplication des actions collectives et le regroupement de cas importants avec des cas scientifiquement peu consistants, ont contribué à ce déferlement de demandes d'indemnisation. En 2002, près de 730 000 individus avaient entamé des poursuites pour des affaires liées à l'amiante.

Selon A.M. Best, les coûts définitifs des procès liés à l'amiante ont atteint 65 milliards USD pour le secteur américain de l'assurance. Les coûts pour les assureurs étrangers ont été estimés à environ 30 milliards USD. La part la plus importante n'est pas assurée. Les coûts pour l'économie américaine, y compris les coûts supportés par les réassureurs non américains et les montants non assurés, sont estimés à 200–275 milliards USD par d'autres experts du secteur.

²³ Cf. Carroll, Stephen J. et al. (2005). *Asbestos Litigation*, Rand.

La dynamique de la responsabilité civile progresse en Europe au niveau national...

Développement d'une culture de l'indemnisation dans l'Union européenne

Les dynamiques en matière de RC varient selon les Etats membres. On constate des évolutions au niveau national ainsi qu'au niveau de l'Union européenne. Ces évolutions sont liées et s'influencent mutuellement.

- Au niveau national, la responsabilité stricte progresse de manière significative.
- L'octroi de dommages-intérêts augmente, notamment le *pretium doloris* (indemnités morales).
- La réparation collective se développe. Divers Etats membres ont adopté des mécanismes de réparation collectifs.
- L'Italie et l'Allemagne ont adopté des variantes des mécanismes à l'américaine de plaintes collectives dans le droit financier.
- Plusieurs pays autorisent déjà des accords sans restrictions sur les honoraires basés sur les résultats, tandis que d'autres en autorisent des formes restreintes. Le Royaume-Uni et l'Irlande autorisent les accords « no-win-no-pay » s'ils ne sont pas liés à un pourcentage de récupération de dommages-intérêts.

... et via la législation de l'UE.

La Commission Européenne poursuit une politique d'expansion de la RC. Certaines de ses directives visent à introduire de nouveaux domaines de responsabilité civile, à augmenter les limites et/ou à exiger une assurance RC obligatoire. Un exemple de cette législation est la directive européenne sur la responsabilité environnementale de 2004 qui a introduit le principe du pollueur-payeur pour toute atteinte à l'environnement au sein de l'Union européenne. Un autre exemple de la législation européenne concernant la responsabilité civile est la directive arrêtée en 2002 sur l'intermédiation en assurance, qui exige des courtiers qu'ils soient couverts par une assurance de la responsabilité civile professionnelle ou par toute autre garantie équivalente portant sur la responsabilité résultant d'une faute professionnelle. Enfin, l'ajout de dix nouveaux membres à l'UE en 2004 a étendu à ces pays le champ d'application du système de responsabilité civile délictuelle. Par exemple, les limites de l'assurance RC automobile ont été relevées en vue de leur alignement sur les minimums de l'UE.

Les régimes et expositions en RC se développent rapidement en Asie.

Dynamique de la RC dans d'autres régions

La forte croissance de l'exposition en RC en Asie repose sur des fondamentaux économiques solides et un élargissement des régimes de RC. On citera à cet égard l'adoption d'une législation plus stricte en matière de protection du consommateur et l'établissement de lois de RC du fait des produits. Dans les années 1990, l'Australie, la Corée, le Japon, Taiwan, l'Indonésie et les Philippines ont introduit des lois de RC produits similaires à la Directive UE de 1985. La Chine a aussi édicté plusieurs lois améliorant les droits des consommateurs.²⁴ La « Law Reform Commission » de Hong Kong a publié récemment un document de consultation sur les actions collectives proposant l'introduction d'un mécanisme pour les litiges multipartites à Hong Kong.²⁵ Bien qu'on n'en soit qu'au stade des discussions, ces exemples reflètent les développements dans d'autres pays et régions.

²⁴ Kellman, J. and L. Nottage (2007). *Europeanisation of Product Liability in the Asia-Pacific Region : A Preliminary Empirical Benchmark*. Sydney Law School, Legal Studies Research Paper, mai.

²⁵ <http://www.hkreform.gov.hk/en/news/20091105.htm>

Que peuvent faire les assureurs pour que les risques de responsabilité civile restent assurables ?

L'assurance responsabilité civile concerne les risques technologiques et sociétaux.

Les gouvernements, les entreprises et les assureurs sont responsables de l'assurabilité des risques.

La conception des produits (par exemple la teneur et le libellé des polices) et une tarification appropriée sont essentielles pour les assureurs.

Les gouvernements peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction des risques dans le système de la responsabilité délictuelle.

Les affaires de responsabilité civile sont étroitement liées à la structure complexe de la société. Aucune autre branche n'est aussi difficile à souscrire et à tarifier. Des changements, subtils en apparence, peuvent, à terme, avoir des conséquences significatives pour la partie lésée, les parties responsables et, enfin, les parties qui assument la responsabilité financière en dernier ressort (par exemple les assureurs). Les gouvernements, les entreprises et leurs assureurs se doivent de maintenir ce réseau d'interactions à flot.

Les gouvernements, en tant que garants de la sécurité juridique, définissent le cadre légal des règles et de leur application. Des mesures peuvent être prises à chaque étape de la chaîne de risque – de l'évaluation au transfert et à l'atténuation du risque – en vue de réduire les coûts globaux des risques et de faire en sorte qu'ils soient quantifiables et assurables. Les entreprises et leurs assureurs doivent comprendre et surveiller les déclencheurs de sinistres de RC et les intégrer dans leur gestion du risque d'entreprise et leurs modèles actuariels.

Les assureurs doivent aussi être très attentifs à la teneur et au libellé de leurs polices afin de gérer leur exposition aux risques de RC qui changent rapidement. Enfin, le processus de souscription doit en tout temps permettre de garder le contrôle des expositions et de la rentabilité sous-jacente. Il est primordial de comprendre les différents facteurs qui sous-tendent les affaires RC, d'une part pour bien comprendre et souscrire correctement les risques sous-jacents et, d'autre part, pour saisir les opportunités qui se présentent.

Que peuvent faire les gouvernements ?

Les gouvernements peuvent jouer un rôle important dans l'assurance de la responsabilité civile à l'avenir en augmentant la sécurité juridique et la vitesse de règlement. Une bonne politique crée un environnement dans lequel les citoyens sont traités de manière équitable sans empêcher les entreprises de travailler et d'innover. Aux yeux de l'entreprise et de l'assureur, il est important que les régimes de responsabilité civile restent abordables et que le cadre légal et officiel reste prévisible. Les gouvernements peuvent améliorer le cadre légal en :

- limitant le nombre de changements apportés à la réglementation en matière de responsabilité civile ;
- mettant en vigueur de nouvelles règles de RC avec des délais appropriés et des discussions publiques ;
- évitant des voies de droit/structures légales qui ne font qu'allonger le processus de règlement et rendre l'issue imprévisible, tels que la responsabilité conjointe et solidaire ou le « jury shopping » ;
- limitant les incitations financières des avocats dans le règlement des cas (par exemple en excluant les indemnités punitives de la base des honoraires d'avocats en fonction du résultat) ;
- supprimant la responsabilité civile rétroactive.

L'augmentation des sinistres et des craintes relatives aux primes et à la disponibilité des couvertures a entraîné des changements du système de la responsabilité délictuelle en Australie.

Le récent fléchissement des recours collectifs aux Etats-Unis a été de courte durée.

Il convient à cet égard de citer l'Australie et les Etats-Unis qui ont tous deux engagé des mesures de réforme de la responsabilité délictuelle.

Réforme du droit australien de la responsabilité délictuelle en 2002/2003

En 2001, la forte hausse des sinistres de RC et l'effondrement de HIH, la deuxième compagnie d'assurances du pays, ont suscité des craintes concernant l'augmentation des primes d'assurance et la disponibilité des couvertures de RC. Le gouvernement australien a chargé un comité de rédiger un rapport sur la « loi de la négligence ». Le « rapport IPP », publié en septembre 2002, contenait toute une série de recommandations pour les actes législatifs. Même si l'objectif initial de promulguer une loi à l'échelle nationale n'a pas été atteint, une majorité d'Etats et de territoires australiens ont mis en œuvre les recommandations en amendant les lois existantes ou en introduisant de nouvelles lois. La réforme a permis de mettre en place des mesures visant à restreindre l'étendue potentielle des sinistres de RC, à réduire les indemnités susceptibles d'être accordées et à introduire des minima et maxima relatifs aux indemnités pour perte de gain et aux indemnités octroyées au titre du *pretium doloris*.

La réforme a apporté bon nombre des résultats escomptés. Ainsi, les assureurs ont réussi à stabiliser leurs résultats. De plus, les coûts de RC ont diminué tout comme le nombre de sinistres.²⁶

Réforme du droit de la responsabilité délictuelle aux Etats-Unis

Les initiatives de réforme du système américain de la responsabilité délictuelle, pour la plupart menées au niveau des Etats, ont essentiellement visé à limiter les honoraires d'avocats et les indemnisations non économiques, y compris les indemnités punitives. Certaines de ces limitations ont été annulées ultérieurement par les cours suprêmes de certains Etats. D'autres initiatives ont tenté de cantonner les actions collectives en responsabilité délictuelle au niveau fédéral. De nombreuses mesures correctives ont été prises pour faire face à la vague des sinistres de RC à la fin des années 1990. Des statistiques montrent que, entre 2002 et 2006, le nombre d'actions collectives outre-Atlantique a baissé au niveau fédéral. Cela s'explique en partie par un environnement économique solide. Durant cette période, le nombre d'entreprises qui ont fait faillite, et qui sont à l'origine de litiges financiers, a été inhabituellement bas. Dans le même temps, beaucoup de litiges n'ont plus été traités dans le cadre d'actions collectives au niveau fédéral, mais devant des tribunaux d'Etat. Le niveau global des litiges n'a donc jamais baissé autant que les statistiques relatives aux procès intentés au niveau fédéral ne semblaient l'indiquer. Ces derniers temps, on observe un nouveau déferlement d'actions collectives, dans le sillage de la crise financière. Les perspectives à plus long terme restent incertaines.

²⁶ Pearson, Estelle et Lisha, Ruth (2007), « Public Liability Tort Reform – Assessing the Impacts an Update ». Article soumis à l'Institute of Actuaries à l'occasion du 11^e Accident Compensation Seminar en Australie, avril.

Les changements au niveau de la conception des produits peuvent limiter l'exposition, mais tous les problèmes n'ont pas été résolus.

Les clauses d'exclusion permettent de répartir les risques dans des polices séparées.

Les risques de RC à développement long requièrent un déclencheur soigneusement défini pour l'événement assuré.

Les polices basées sur le principe de la réclamation limitent l'exposition des assureurs aux risques latents à développement lent.

L'importance d'une conception appropriée des produits

La conception des produits joue un rôle primordial dans l'assurance de responsabilité civile. Les assureurs ont développé une gamme de définitions et de clauses en vue de réduire la couverture non intentionnelle des risques de RC. Or, certaines questions demeurent sans réponse, notamment :

- Comme il est difficile de prévoir les changements au niveau du comportement, du droit et de la jurisprudence, souvent de nouvelles clauses ne peuvent être introduites qu'après la survenance des premiers sinistres.
- Les clauses des contrats d'assurance font régulièrement l'objet de contestations par les tribunaux, certaines clauses ayant même été déclarées nulles ou réinterprétées.
- L'exposition de nouveaux produits est souvent difficile à évaluer et dépend de l'utilisateur final et du champ d'utilisation.

Clauses d'exclusion

Les expositions indésirables ou inassurables ainsi que les gros risques, tels que la responsabilité civile en matière d'environnement, sont souvent limitées en les excluant de la couverture fournie par la police standard et en obligeant les assurés à requérir une couverture séparée. En éliminant certains segments de risques, le processus de souscription devient plus précis et les prix sont ajustés aux niveaux de risque. Toutefois, les risques considérés comme inassurables par les assureurs peuvent être exclus sans que soit prévue l'option de souscrire une couverture séparée.

Définitions de déclencheurs

Au milieu des années 1980, les assureurs RC aux Etats-Unis ont dû faire face à une série de changements dans l'environnement légal qui se sont traduits par de lourdes charges financières inattendues. Notamment l'application rétroactive de la responsabilité environnementale dans la responsabilité civile générale et l'émergence d'affaires liées à l'amiante qui ont souvent entraîné des sinistres latents. Le développement lent de certains risques, tels que la RC produits et les sinistres latents, ainsi que l'extension constante des interprétations de la responsabilité civile ont généré une grande incertitude chez les assureurs au niveau des polices standard fondées sur la survenance de l'événement.²⁷ La crise de la responsabilité civile du milieu des années 1980 s'est transformée en une crise pour les assureurs culminant en une pénurie des capacités.

La police basée sur le principe de la demande d'indemnisation fut l'une des innovations conçues par les assureurs pour résoudre cette crise. Ce type de police couvre uniquement les sinistres déclarés pendant la durée de la police, quelle que soit la date de survenance. La couverture est fondée sur un examen approfondi des informations actualisées. L'avantage pour les assureurs réside dans la baisse considérable du risque de développement. L'assurabilité augmente et le prix par couverture baisse, ce qui facilite la couverture de risques autrement difficiles à assurer.

²⁷ Sous réserve des restrictions et interprétations des différents cadres légaux, les polices fondées sur la survenance du dommage couvrent des sinistres qui résultent d'événements se produisant pendant la durée de la police, quelle que soit la date à laquelle la compagnie d'assurances est informée du sinistre.

La période rétroactive et la période de découverte offrent une plus grande flexibilité aux assurés.

Les couvertures basées sur le principe des demandes d'indemnisation peuvent inclure également une période rétroactive et une période de découverte. La période rétroactive limite la couverture aux sinistres qui surviennent après une date convenue (date rétroactive). Les sinistres survenus avant cette date sont exclus. La période de découverte permet à la partie assurée de bénéficier d'un délai subséquent (*tail period*) et requiert habituellement le paiement d'une surprime.

Le « Bermuda Form » est une forme hybride qui utilise des déclencheurs basés sur la survenance et les demandes d'indemnisation.

Le « *Bermuda Form* », un hybride basé sur le principe de survenance et sur le principe des demandes d'indemnisation, a entraîné d'autres modifications. Il est habituellement utilisé pour des polices d'assurance RC excédentaire. Pour être pris en compte, un sinistre doit se produire à partir de la date rétroactive spécifiée et être déclaré à l'assureur pendant la durée de la police (c.-à-d. concept du sinistre déclaré). Cette forme de police présente une autre caractéristique importante: la possibilité de combiner les sinistres similaires ou sinistres en série (*batch cover*). Cependant, les polices basées sur le « *Bermuda Form* » ne comportent pas de couverture *drop down*, contrairement aux polices d'assurance standard émises aux Etats-Unis selon le principe de survenance.²⁸

La clause de sinistres en série combine les sinistres dus à une même cause.

La clause de sinistres en série européenne produit un effet similaire. Les sinistres en série sont définis par la mise en relation de tous les sinistres résultant d'une même cause. La limite par événement ou la limite annuelle de la police est le montant maximal de la couverture pour tous les sinistres dus à une même cause. A l'instar du « *Bermuda Form* », cette clause permet d'éviter le cumul potentiel de limites sur plusieurs années de souscription pour un seul événement assuré dû à la même cause.

Des limites quantitatives sont nécessaires pour réduire l'ambiguïté.

Limites quantitatives

Des limites quantitatives – aussi bien des limites par événement que des limites d'intervention globales pour une période donnée – sont importantes pour pouvoir transformer des risques sous-jacents ambigus en risques assurés pour lesquels les montants à déboursier sont plafonnés et connus. Cela inclut notamment l'utilisation de sous-limites par événement et de sous-limites globales pour certains gros risques, tels que la RC environnementale, la RC professionnelle et la couverture limitée du risque de pollution. Limiter le dommage maximum par risque améliore la consolidation du risque dans le portefeuille d'un assureur et réduit les besoins en capitaux. Par ailleurs, il est aussi important de définir et de limiter la responsabilité civile de l'assureur pour limiter le succès des procès axés spécifiquement sur les indemnités de la part d'individus ou d'organisations disposant d'un porte-monnaie bien rempli (« *deep pockets* »).

Il est important de limiter les frais de défense pour évaluer le dommage maximum.

Sur certains marchés, les frais de défense ne sont pas limités, quelle que soit la limite définie dans la police (par exemple aux Etats-Unis). Puisque ces frais peuvent être très élevés, en particulier en cas de polices exposées au marché américain – où les frais de procédure sont particulièrement élevés –, les assureurs se voient dans l'impossibilité d'évaluer leur sinistre maximal. Si possible, les assureurs contrôlent cette exposition en plafonnant les frais de défense à la limite par événement et la limite annuelle globale.

²⁸ Une clause *drop down* fournit une couverture dans le cadre d'une police RC excédentaire pour des sinistres au premier franc si les limites sous-jacentes sont diminuées ou épuisées.

Les franchises et la coassurance contribuent à diminuer l'antisélection et le risque subjectif.

Franchises et coassurance

Une manière de limiter les problèmes relatifs à l'antisélection et au risque subjectif est d'introduire des franchises et/ou une coassurance dans le contrat. Résultat : une meilleure convergence des intérêts financiers des acheteurs et des organismes d'assurance. L'amélioration de la convergence des intérêts peut même devenir l'objectif de la politique publique. Par exemple, la nouvelle loi allemande sur le bien-fondé de la rémunération des membres des conseils d'administration introduit une franchise obligatoire pour les polices responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS). En conséquence, les membres d'un conseil d'administration qui violent leurs obligations ou commettent des actes délictueux dans le cadre de leur fonction assurement un certain risque individuel vu qu'ils ne peuvent pas être indemnisés à 100% par les polices RCMS de leur entreprise. Il existe toutefois des solutions d'assurance privée pour ces franchises.

La franchise améliore l'efficacité en supprimant les sinistres mineurs de la couverture d'assurance.

La franchise permet aussi de supprimer les sinistres mineurs. Comme le traitement d'un sinistre engendre certains frais fixes, en partie indépendants de l'étendue du sinistre, les assureurs qui se concentrent sur les sinistres plus importants peuvent réduire leurs frais de règlement. La franchise est donc un moyen d'améliorer l'efficacité des assurances RC.

Les clauses de stabilité garantissent un partage équitable de l'impact de l'inflation inattendue.

Clauses de stabilité

L'inflation inattendue des sinistres constitue un risque majeur pour les assureurs, qui est de surcroît multiplié dans les transactions de réassurance non proportionnelle. En Europe et en Asie, les réassureurs ont recours aux clauses de stabilité pour garantir que les franchises et les limites évoluent au même rythme que l'inflation.²⁹ Pour mesurer l'inflation globale, ils utilisent habituellement un indice des prix à la consommation (IPC) ou un indice des salaires (par exemple salaires horaires moyens). Ainsi, les risques de RC restent assurables pour les réassureurs, ce qui facilite l'assurabilité des principaux risques sous-jacents. L'application de clauses de stabilité aux polices de première ligne serait aussi utile pour le traitement des risques au développement à long terme.

Voici les clauses de stabilité les plus courantes :

- *Clause de stabilité* : le seuil d'intervention et le montant de la couverture sont entièrement ajustés en fonction de l'indice.
- *Clause de stabilité limitée à la priorité* : le seuil d'intervention et le montant de la couverture sont entièrement ajustés en fonction de l'indice, à condition que l'inflation cumulée dépasse un certain niveau.
- *Clause d'inflation élevée* : le seuil d'intervention et le montant de la couverture ne sont ajustés en fonction de l'indice que si l'inflation cumulée dépasse un certain niveau et uniquement dans la mesure où l'inflation cumulée dépasse ce niveau.

²⁹ Les clauses de stabilité sont moins utilisées aux Etats-Unis et au Canada.

Il existe différents concepts d'indexation pour les paiements successifs et sous forme de capital.

Lorsqu'il n'y a qu'une corrélation partielle entre l'inflation des sinistres et l'inflation IPC, l'assureur encourt un risque de base.

Les solutions structurées tiennent souvent compte de l'évolution des sinistres du preneur d'assurance.

Les nouvelles structures de couverture sont axées sur la fréquence des sinistres ou des indices des sinistres.

L'application de l'indice diffère également. La clause de stabilité européenne, axée sur les paiements successifs, applique l'indice à chaque date de paiement. La London Market Indexation Clause, en revanche, est axée sur les paiements sous forme de capital et indexe la valeur totale du sinistre à la date du règlement définitif.

La clause de stabilité garantit un partage équitable des effets de l'inflation inattendue des sinistres dans la mesure où il existe une corrélation avec les facteurs économiques utilisés pour définir l'indice, généralement un indice IPC ou un indice des salaires. Lorsque cette corrélation n'est que partielle, comme indiqué précédemment (cf. tableau 6), l'assureur encourt des risques de base. Les clauses de stabilité fournissent toutefois une protection considérable contre les scénarios d'inflation sévère prolongée.

Solutions structurées

Les solutions structurées augmentent l'assurabilité par le recours à des éléments de financement des risques, en incluant les périodes pluriannuelles assorties de limites globales – pratique courante en réassurance – ou en introduisant des comptes d'expérience. Ces solutions sont plus importantes pour le marché primaire. L'asymétrie de l'information entre l'assuré et l'assureur ou l'ambiguïté concernant le risque peut limiter l'assurabilité des risques de RC (par exemple incapacité à évaluer une probabilité de survenance ou un sinistre attendu). Des concepts financiers peuvent atténuer certaines de ces limites en plafonnant l'exposition de l'assureur par le biais de limites globales et en répartissant les risques pour un preneur d'assurance individuel dans le temps. Il est par ailleurs possible de recourir à des clauses de couverture unique, telles que la clause *sunset* ou la clause de rachat obligatoire, pour restreindre les expositions.

Couverture des risques de fréquence et nouvelles solutions basées sur des indices

En cas d'ambiguïté ou de risques subjectifs liés à l'ampleur des dommages, l'assurabilité peut être améliorée grâce à la couverture des risques de fréquence avec un versement fixe par unité de sinistre. Le client court le risque que l'étendue des sinistres ne corresponde pas aux paiements fixes prédéfinis. Mais les clients ont toujours la possibilité de transférer une partie de leurs risques à des assureurs (c.-à-d. le risque du nombre de sinistres d'une catégorie définie) qui peuvent estimer que ce type de solution répond mieux à leur propension au risque, dès lors que la fréquence peut faire l'objet d'une modélisation suffisante. On retrouve cette approche dans les produits permettant de structurer des systèmes de paiement liés aux indices boursiers – par exemple indices de sinistralité du marché ou de fréquence – sans donner lieu à une indemnisation des dommages effectifs.

Pratiques optimales en matière de souscription et tarification adaptée au risque

Le processus de souscription établit une échelle du risque et de la rentabilité future des portefeuilles des assureurs.

Le processus de souscription compte parmi les activités les plus difficiles d'une compagnie d'assurances et joue sans conteste un rôle crucial. Outre l'évaluation de l'exposition au risque et la détermination de l'acceptabilité des risques pour l'assureur, la souscription sert également à déterminer la couverture à accorder à des conditions prédéfinies et les primes nécessaires pour assurer les risques. Cette tâche multiple requiert des connaissances approfondies, des processus cohérents, des stratégies ad hoc ainsi que du bon sens et un esprit d'entreprise.

La surveillance continue des risques pertinents...

Surveillance des risques

Le processus de souscription requiert tout d'abord une surveillance et une évaluation continues des risques existants et émergents afin de prendre des décisions judicieuses et proactives concernant l'assurabilité de ces risques, notamment les risques technologiques, mais aussi économiques, environnementaux, politiques et sociaux.

... aide à améliorer la qualité du processus de souscription.

C'est particulièrement important lorsqu'on est à la recherche de nouveaux programmes, de nouvelles branches d'assurance ou d'extensions de couverture. Une procédure de due diligence appropriée est indispensable pour garantir le succès futur et devrait tenir compte des informations fournies par les services actuariels, de souscription, des sinistres, de contrôle des sinistres, de marketing/vente et de conformité. Aussi, l'utilisation des données financières joue désormais un rôle plus important en tant qu'élément du processus d'évaluation des risques. Tous les risques, quelle que soit leur ampleur, ont des implications financières qui sont amplifiées durant les périodes difficiles, par exemple lorsque les revenus sont faibles et les crédits limités.

La tarification requiert des processus de surveillance des tarifs et des modèles de coûts détaillés.

Définir le bon prix

La tarification des risques nécessite des processus de surveillance des tarifs détaillés, aussi bien pour les affaires nouvelles que pour les renouvellements de contrats, ainsi que des processus de suivi des primes et de rétention. Autre condition : l'existence de modèles actuariels permettant d'évaluer la prime technique couvrant les sinistres, les frais et les coûts du capital attendu (calcul du prix). Cela inclut des « charges de risque » appropriées dans l'évaluation des coûts relative aux expositions plus volatiles, présentant une plus grande incertitude des paramètres.

Les assureurs doivent investir dans la collecte et l'analyse des données sur les sinistres.

Les assureurs doivent investir dans des bases de données relatives aux sinistres afin d'améliorer les modèles de sinistralité attendue pour les risques commerciaux et, partant, investir les ressources actuarielles nécessaires au développement des modèles. Cette tâche devrait être comparée aux investissements engagés par le secteur de l'assurance dans la branche dommages.

Le coût du capital et le contexte d'investissement sont des éléments indispensables pour calculer le prix.

L'évaluation du coût des risques actuariels nécessite la prise en compte appropriée du contexte d'investissement et du coût des fonds fournis. En cas de baisse des rendements sur les actifs investis, il convient d'augmenter les charges pour les risques de souscription, faute de quoi les affaires ne sont plus rentables. Par ailleurs, les besoins en capitaux croissants des compagnies d'assurances doivent être reflétés dans le calcul du prix.

Les souscripteurs doivent connaître tous les éléments qui composent le calcul du prix.

L'intégration du calcul des prix dans l'architecture commerciale globale contribue à accroître la rentabilité.

Une évaluation intègre des coûts et un provisionnement impartial sont essentiels pour une gestion intelligente du cycle.

Il est aussi important de sensibiliser davantage les souscripteurs au rapport existant entre la souscription, le calcul du prix et les conditions de couverture qui sont souvent analysés séparément. Ces domaines doivent être considérés selon une approche holistique afin de pouvoir évaluer les risques de manière appropriée et améliorer la rentabilité.

Intégration d'outils de calcul des prix dans l'architecture commerciale

Conséquences : développement, mise en œuvre et surveillance d'une stratégie cohérente en matière de souscription (sélection du risque/rétention) et d'évaluation du coût du risque. Une stratégie ad hoc permettra d'accroître la probabilité d'atteindre un niveau acceptable de rentabilité et de rendement des fonds propres pendant toute la durée du cycle. Cela requiert l'intégration d'outils de calcul des prix dans l'architecture commerciale, un suivi systématique des prix adaptés au risque, un échange actif entre les unités des sinistres et de calcul des prix, un contrôle systématique des cumuls en ce qui concerne les scénarios catastrophe, une diligence élevée en matière de souscription ainsi qu'un engagement sans faille du management pour la stratégie.

Le renforcement du lien entre le provisionnement et le calcul des prix permet d'améliorer la capacité de réagir aux tendances qui se dessinent dans les résultats et sur le marché. Par le passé, la volatilité des résultats de RC était souvent due à une tarification et un provisionnement insuffisants durant les cycles de marché atone, ce qui a entraîné une hausse du volume aggravant l'impact du sous-provisionnement. Les entreprises ont tendance à compenser le sous-provisionnement en période de surcapacité en surprovisionnant en cas de raffermissement du marché, ce qui les empêche d'exploiter entièrement les opportunités qui se présentent sur le marché. De plus, cette approche risque de conduire à une mauvaise gestion du cycle.

La réassurance, un outil important pour atténuer les risques

Les risques de RC sont habituellement peu fréquents mais de grande ampleur. D'une manière générale, il ne suffit donc pas de diversifier son portefeuille d'assurance. La réassurance joue à cet égard un rôle important dans le sens où elle constitue la seconde étape de diversification, comme en témoigne le taux de cession plus élevé des risques de RC par rapport aux risques dommages standard.

Les assureurs directs homogénéisent et diversifient leurs portefeuilles de risques au moyen de différentes formes de réassurance, telles que la réassurance proportionnelle et non proportionnelle obligatoire. Les contrats de réassurance facultative couvrent des expositions spéciales en termes de volume et de profil de risque.

Les plus grands réassureurs multibranches jouent également un rôle important en leur qualité d'experts chevronnés en matière d'évaluation du risque, de conception des produits, de souscription et de tarification des risques.

Assurer les risques de responsabilité civile reste un défi pour les entreprises, leurs assureurs et réassureurs.

L'assurance responsabilité civile est plus exposée à l'incertitude que la plupart des autres branches d'assurance. Sa souscription est difficile du fait de son développement long et de sa dépendance de l'interaction d'une série de facteurs difficiles à prévoir, notamment l'évolution macroéconomique, le changement du paysage industriel, les développements du marché des capitaux, l'apparition de nouvelles technologies, le progrès médical, les développements sociétaux dynamiques et la mondialisation croissante.

Par ailleurs, l'environnement des risques change rapidement et le volume des indemnités ne cesse d'augmenter. Les entreprises et leurs assureurs doivent faire face à une plus forte sinistralité qui s'explique en partie par la hausse des coûts de santé et les changements apportés au système légal. L'augmentation des coûts des sinistres ne se limite pas aux Etats-Unis, bien que les coûts y restent de loin les plus élevés du monde ; les coûts grimpent également en Europe et en Asie.

Afin de rendre la responsabilité civile plus abordable pour les entreprises et de permettre aux compagnies d'assurances et de réassurances de répondre aux besoins de la société, les entreprises, les assureurs et les gouvernements doivent relever les défis qui se posent.

Il est primordial que les gouvernements contribuent à garantir la sécurité juridique en évitant de modifier trop fréquemment la réglementation en matière de responsabilité civile, en supprimant les procédures susceptibles de rendre l'issue imprévisible et en mettant un terme à la responsabilité civile rétroactive.

Les entreprises doivent évaluer proactivement les expositions de leurs activités en matière de responsabilité civile et trouver le juste équilibre entre l'évaluation et l'atténuation du risque à des niveaux efficaces en vue de prévenir les risques excessifs. De plus, elles doivent surveiller les développements relatifs aux risques émergents.

Les assureurs contribuent à la durabilité de la responsabilité civile entreprise en proposant des produits adéquats. En appliquant des clauses d'exclusion, des déclencheurs soigneusement définis et des limites quantitatives aux polices et en souscrivant des contrats de réassurance, les assureurs peuvent transformer les risques sous-jacents ambigus en risques assurés pour lesquels les montants à déboursier sont plafonnés et connus. Les franchises et la coassurance constituent d'autres moyens permettant aux assureurs d'augmenter leur capacité à assurer les risques de responsabilité civile. Tant les assureurs que les réassureurs peuvent réduire l'incertitude relative aux sinistres et améliorer leur capacité d'évaluation des risques en standardisant le libellé des polices.

Aucun produit ni aucune pratique de souscription ne saurait toutefois remplacer une politique de tarification appropriée de l'inflation attendue des sinistres et du risque que la situation pourrait être pire que prévu. C'est particulièrement important dans le contexte actuel qui est caractérisé par de faibles rendements et des incertitudes importantes à long terme quant aux risques d'inflation. La performance passée du secteur de l'assurance témoigne du besoin pressant d'une tarification appropriée.

Dans ce contexte, seuls les assureurs qui conjuguent une discipline de souscription rigoureuse à des processus modernes et une stratégie cohérente seront couronnés de succès.

sigma publiés ces dernières années

- n° 5/2009 Responsabilité civile entreprise : un défi pour les entreprises et leurs assureurs
- n° 4/2009 Le rôle des indices dans le transfert des risques d'assurance aux marchés des capitaux
- n° 3/2009 L'assurance dans le monde en 2008 : chute de l'assurance vie dans les pays industriels – forte croissance dans les pays émergents
- n° 2/2009 Catastrophes naturelles et techniques en 2008 : lourd bilan pour l'Amérique du Nord et l'Asie
- n° 1/2009 L'analyse de scénarios dans l'assurance

- n° 5/2008 L'assurance dans les pays émergents : présentation et perspectives de l'assurance islamique
- n° 4/2008 Modes de financement de la retraite innovants
- n° 3/2008 L'assurance dans le monde en 2007 : les marchés émergents ouvrent la voie
- n° 2/2008 Provisionnement des sinistres en assurance de dommages : progresser sur un défi stratégique
- n° 1/2008 Catastrophes naturelles et techniques en 2007 : dommages importants en Europe

- n° 6/2007 Diagnostic du secteur de la santé et de l'assurance maladie privée dans le monde
- n° 5/2007 La bancassurance : tendances émergentes, opportunités et défis
- n° 4/2007 L'assurance dans le monde en 2006 : retour en force des primes vie
- n° 3/2007 Les produits de rente : une solution privée au risque de longévité
- n° 2/2007 Catastrophes naturelles et techniques en 2006 : une année peu onéreuse en termes de dommages assurés
- n° 1/2007 L'assurance dans les marchés émergents : solide évolution ; opportunité pour l'assurance agricole

- n° 7/2006 La titrisation : nouvelles opportunités pour les assureurs et les investisseurs
- n° 6/2006 Assurances crédit et caution : pour que soient tenus les engagements
- n° 5/2006 L'assurance dans le monde en 2005 : croissance modérée des primes et rentabilité attrayante
- n° 4/2006 Solvabilité II : une approche intégrée des risques pour les assureurs européens
- n° 3/2006 Mesure de la rentabilité technique de l'assurance non-vie
- n° 2/2006 Catastrophes naturelles et techniques en 2005 : nombreuses victimes de séismes, dommages records dus aux tempêtes
- n° 1/2006 Rapprochement de compagnies d'assurance : les *globals* mènent le mouvement de fusions-acquisitions dans le secteur vie

- n° 5/2005 L'assurance dans les pays émergents : pleins feux sur les développements en responsabilité civile
- n° 4/2005 Innover pour assurer l'inassurable
- n° 3/2005 Coût du capital des assureurs et création de valeur économique : principes et implications pratiques
- n° 2/2005 L'assurance dans le monde en 2004 : croissance des primes et bilans plus solides
- n° 1/2005 Catastrophes naturelles et techniques en 2004 : plus de 300 000 victimes et des dommages assurés records

- n° 7/2004 L'impact des normes IFRS sur le secteur de l'assurance
- n° 6/2004 L'aspect financier des sinistres de responsabilité civile ou comment assurer une cible mouvante
- n° 5/2004 Exploitation du potentiel de croissance des marchés émergents de l'assurance : la Chine et l'Inde sous les feux de la rampe
- n° 4/2004 La couverture décès : le produit phare de l'assurance vie
- n° 3/2004 L'assurance dans le monde en 2003 : cap sur la reprise
- n° 2/2004 Le courtage dans l'assurance commerciale et la réassurance : une activité en pleine mutation
- n° 1/2004 Catastrophes naturelles et techniques en 2003 : un grand nombre de victimes, mais des dommages assurés modérés

Compagnie Suisse de Réassurances SA
Economic Research & Consulting
Mythenquai 50/60
Boîte postale
8022 Zurich
Suisse

Téléphone +41 43 285 2551
Fax +41 43 285 4749
sigma@swissre.com